



Groupe de recherche et
d'échanges technologiques

Impacts de l'Accord de partenariat économique UE – Afrique de l'Ouest

Synthèse bibliographique

Version définitive

Benoît Fauchaux
Bénédicte Hermelin
Julieta Medina

Décembre 2005



Ce document a été réalisé grâce aux soutiens de la Plate-forme Appui au Développement Rural en Afrique de l’Ouest et du Centre et du Ministère français des Affaires étrangères. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs, et n’engagent en rien la Plate-forme ou le Ministère.

GRET

Groupe de recherche et d’échanges technologiques
211-213 rue La Fayette 75010 Paris, France
Tél. : 33 (0)1 40 05 61 61 - Fax : 33 (0)1 40 05 61 10
gret@gret.org - <http://www.gret.org>

Table des matières

LISTE DES SIGLES UTILISES.....	5
INTRODUCTION	6
I. METHODOLOGIE	7
1. Une diversité d’études.....	7
1.1 Une diversité de commanditaires.....	7
1.2 Des objets d’étude différents	7
1.3 Hypothèses et modèles.....	8
2. Méthodologie retenue.....	9
II. LES RELATIONS COMMERCIALES UE - CEDEAO	9
1. Les relations commerciales UE-ACP.....	9
1.1 Le régime de Lomé.....	9
1.2 Les Accords de Partenariat Economique	10
1.3 Le système de préférences généralisées de l’UE.....	12
2. Deux régions de niveau de développement extrêmement différent	13
2.1 L’agriculture en Afrique de l’Ouest : importance sociale, économique et commerciale.....	13
2.2 Union Européenne : rester compétitif et protéger l’environnement	18
2.3 Les échanges entre l’UE et la CEDEAO : matières premières contre produits manufacturés.....	19
III. L’INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L’OUEST, PREMIERE ETAPE DE L’APE.....	21
1. L’UEMOA et la CEDEAO	21
2. La mise en place du TEC	23
IV. LES PRINCIPAUX RESULTATS DES ETUDES D’IMPACT	27
1. Intégration régionale	27
1.1 Les ressources fiscales vont baisser.....	27
1.2 Les conséquences positives de la baisse de la protection douanière	28
1.3 Un plus grand marché : des économies d’échelle, leurre ou réelle chance ?... 28	
2. L’ouverture du marché AO aux produits UE : peu de conséquences positives	29
2.1 La suppression des droits de douane sur les importations d’origine européenne : perte de moyens pour les Etats.....	29

2.2	Augmentation des importations européennes et concurrence accrue sur la production locale	32
2.3	La libéralisation rapide unanimement déconseillée.....	37
3.	L’accès au marché de l’UE	37
3.1	Peu de nouvelles opportunités pour les PMA.....	37
3.2	Intérêt pour les non PMA, si les obstacles non tarifaires sont levés.....	38
3.3	La baisse des tarifs n’assurent pas l’entrée effective des produits.....	38
3.4	Comment exporter de nouveaux produits ?	39
3.5	Risque de déséquilibre régional et d’exploitation non durable des ressources naturelles	40
V.	LES RECOMMANDATIONS	40
1.	Renforcer les capacités politiques et productives	41
1.1	Les capacités des Etats.....	41
1.2	Renforcer la CEDEAO	41
1.3	Pour un système de contrôle des APE basé sur des repères développementaux	42
1.4	Appuyer les secteurs économiques porteurs ou vitaux.....	42
1.5	Développer les exportations pour tirer partie d’un meilleur accès au marché européen.....	42
2.	Compenser les pertes douanières	43
3.	Un volet commercial qui favorise l’agriculture et développe les exportations.....	43
3.1	Ouverture des marchés ouest-africains : exclure certains produits et différencier le rythme.....	43
4.	Quel est le meilleur scénario APE pour le développement de l’Afrique de l’Ouest ?	46
	BIBLIOGRAPHIE	47
1.	Etudes d’impact.....	47
1.1	Etudes générales sur les ACP	47
1.2	Etudes régionales	47
1.3	Etudes nationales	48
1.4	Bibliographie complémentaire.....	49
	RESUMES DES ETUDES.....	50

Liste des sigles utilisés

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
APE	Accord de partenariat économique
AsA	Accord sur l’agriculture
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BM	Banque mondiale
CCI	Chambre de commerce internationale
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique Centrale
CILSS	Comité inter-Etats pour la lutte contre la sécheresse au Sahel
CNUCED	Commission des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDH	Indice de développement humain
IFI	Institutions financières internationales
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAU	Politique agricole de l’Union (UEMOA)
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
SADC	Communauté de développement de l’Afrique Australe
SPG	Système de préférences généralisées
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

INTRODUCTION

La signature de l’Accord de Cotonou entre les pays ACP et l’Union européenne a instauré une profonde modification des relations commerciales entre les deux zones, via la mise en place d’Accords de partenariat économique (APE) entre l’Union européenne et les régions ACP. Au-delà d’un simple accord commercial, les APE ont pour objectif le renforcement des intégrations régionales afin de contribuer au développement durable des pays ACP.

L’ensemble CEDEAO (Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest) et Mauritanie forme la région Afrique de l’Ouest pour la signature d’un APE. Pour préparer sa mise en œuvre, de nombreuses études d’impacts ont été réalisées. Des études d’impact sur le développement durable commanditées par l’Union Européenne, aux études pays financés par l’Unité de Gestion de Projet, en passant par celles produites par la CEDEAO, par des organisations internationales ou par des Organisations Non Gouvernementales, pas moins de 30 études ont été publiées entre 2002 et 2005.

Ces différents travaux diffèrent selon leur zone d’étude (pays ou région), le secteur économique étudié, la dimension du développement privilégiée (économique, sociale ou environnementale), la méthodologie utilisée. Les principaux résultats et les recommandations en découlant sont parfois convergents, parfois divergents, rendant difficile la formation de l’avis du lecteur. Cette synthèse bibliographique a pour objectif de fournir un panorama des différentes études d’impacts publiés sur l’APE entre l’UE et la CEDEAO - Mauritanie, afin de faciliter le positionnement des acteurs dans la phase de négociation.

Dans un premier temps, nous exposerons la variété des études et la méthodologie suivie pour les synthétiser. Dans une deuxième partie, nous dresserons le contexte des négociations et des relations commerciales entre l’Union Européenne et l’Afrique de l’Ouest. En troisième partie nous exposerons les principaux résultats de ces études, en faisant apparaître les divergences et les convergences. Enfin, dans la quatrième partie nous présenterons les différentes recommandations des auteurs.

I. METHODOLOGIE

1. Une diversité d’études

De nombreuses études ont été publiées sur l’impact potentiel de l’APE en cours de négociation entre l’Afrique de l’Ouest et l’Union Européenne. Ces études appartiennent toutes au domaine de la prospective : il s’agit d’étudier l’impact *a priori* d’un accord de partenariat économique, dont le contour est mouvant car toujours en négociation. Une sélection de 32 études a été retenue que l’on peut différencier de différentes manières : par les institutions qui les ont commanditées et financées, leur portée géographique, le secteur étudié et leur méthodologie.

1.1 Une diversité de commanditaires

La littérature sur l’APE UE/Afrique de l’Ouest est marquée par la diversité des commanditaires. Ainsi, parmi les Etats ou groupes d’Etats impliqués dans la négociation, la CEDEAO a fait réaliser sept études, l’UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) une seule. Plusieurs Etats (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo,) ont aussi été commanditaires d’études d’impact d’un APE sur leurs économies nationales respectives. La plupart de ces travaux ont été financés par l’Unité de Gestion de Projet¹ du Secrétariat ACP, mais ne sont pas toutes finalisées ou disponibles. Enfin la Commission Européenne a commandité plusieurs études d’impact sur le développement durable. Nous avons de plus retenu quatre études financées par des Organisations Non Gouvernementales (la Friedrich-Ebert-Stiftung, APRODEV-ICTSD, Eurostep, Action Aid) et deux par des organisations intergouvernementales, le South Centre et l’UNECA (United Nations Economic Commission for Africa).

La portée géographique des études concerne les ACP, l’Afrique entière, la CEDEAO et la Mauritanie, ou bien un seul Etat.

1.2 Des objets d’étude différents

La plupart des études portent sur l’impact économique d’un Accord de Partenariat Economique, quelquefois en focalisant sur un secteur précis, l’agriculture ou les biens manufacturés par exemple. Certaines cependant portent sur l’impact de la politique commerciale sur les finances des Etats, tandis que d’autres évaluent la compatibilité des politiques commerciales des Etats avec le processus d’intégration. Enfin, on trouve dans la littérature sur le sujet des travaux d’un nouveau type : les études d’impact sur le développement durable. Elles ont pour

¹ L’Unité de Gestion de Projet (UGP) a été établie par le Secrétariat ACP et la Commission Européenne pour gérer un projet de 20 millions d’euros cherchant à renforcer les capacités de négociation commerciale des groupements économiques régionaux et des pays ACP. L’UGP est devenue active le 1^{er} juillet 2002. <http://www.euacpepa.org/index.html?language=fr>

caractéristique d’étudier l’impact d’un APE sur le plan social, environnemental et économique, et ce sur toute la région de l’Afrique de l’Ouest.

De plus, dans un même secteur, on trouvera des différences d’approche quant aux acteurs étudiés : certaines mettront l’accent sur les Etats, au travers des conséquences budgétaires, d’autres sur la population agricole, d’autres encore sur les consommateurs urbains, deux populations sensibles pour des raisons différentes à la question des prix agricoles.

1.3 Hypothèses et modèles

Quel que soit le secteur et le type d’acteur étudié, ces études d’impact se basent sur des hypothèses et sur des modèles. Dans les hypothèses importantes pour ce genre de travail, celles portant sur les scénarii de libéralisation sont sans doute les plus prépondérantes. On trouvera sur ce plan deux grands types de scénarii :

- ▷ le premier postule que la libéralisation sera totale et rapide,
- ▷ l’autre se base sur une libéralisation asymétrique (en général 80% des flux de l’UE vers l’Afrique de l’Ouest et 100% des flux inverses).

L’étude des conséquences de ces deux scénarii sera aussi influencée par des hypothèses sur le fonctionnement des acteurs, notamment sur les répercussions et les réactions aux variations de prix.

Enfin, la plupart des études ont comme point commun d’avoir cherché à modéliser l’impact d’un APE sur une variable économique : par exemple les recettes des Etats (Busse et al. 2004) ou encore les importations de différents produits (Faivre et al. 2004, PWC et al. 2005). Les outils mathématiques utilisés varient là encore d’une étude à l’autre, rendant difficiles les comparaisons de résultats dont la portée est limitée par l’hétérogénéité et la fréquente absence de données économiques. C’est pourquoi les auteurs de ces études ont le plus souvent fait le choix de ne pas se limiter à des projections mathématiques et ont fait appel à des études de cas ou à l’opinion d’experts.

A titre d’exemple, la méthodologie générale des études d’impacts sur le développement durable est développée ci dessous.

Encadré 1 : Les études d’impact sur le développement durable

Depuis le sommet de Göteborg en 2001, l’Union Européenne a décidé que les accords de libre-échange qu’elle conclut avec ses différents partenaires devaient contribuer au développement durable. Pour cela l’UE va systématiquement évaluer tous ses projets d’accords commerciaux à l’aune de leur impact supposé sur le développement durable. Une méthodologie ad hoc a été développée par l’Université de Manchester, en six phases :

1. Préciser le(s) scénario(i) de l’accord commercial et définir les indicateurs permettant de qualifier les tendances en terme de développement durable
2. Circonscrire le champ des mesures commerciales étudiées en les recensant et en éliminant celles ayant un effet mineur.
3. Imaginer les effets de chaque mesure (chaîne de cause à effet). Définir les points précis à étudier pour valider les effets prévus ou pour approfondir certains d’entre eux.
4. Evaluer de façon détaillée l’impact des mesures commerciales (différentes méthodes comme la modélisation, l’étude de cas, l’étude statistique, l’opinion d’experts peuvent être utilisées).
5. Etudier des mesures d’accompagnement pouvant atténuer l’effet négatif ou au contraire stimuler l’effet positif. Evaluer leur impact, leur coût et leur faisabilité (ex ante).
6. Contrôler la mise en œuvre de l’accord et évaluer les actions correctives (ex post).

2. Méthodologie retenue

■ Bibliographie

La première étape a consisté en un recensement puis une sélection des différents travaux existant sur le sujet. Nous avons ensuite pu réaliser une typologie des études, présentée plus haut.

■ Identification des principaux résultats

L’étude approfondie de ces différents travaux a permis de dégager les principaux résultats, en les classant selon les trois grandes mesures commerciales de l’APE : l’intégration régionale, l’ouverture de l’Afrique de l’Ouest aux produits européens et enfin l’accès au marché européen. Pendant cette phase, nous avons repéré les principaux impacts supposés ainsi que les recommandations faites par les auteurs.

■ Convergence/divergence sur l’impact

Après ce premier repérage des résultats, nous avons identifié les points de convergence et de divergence entre les différents auteurs.

■ Synthèse des principales recommandations

Enfin, nous avons effectué le même travail sur les recommandations faites par les auteurs.

II. LES RELATIONS COMMERCIALES UE - CEDEAO

1. Les relations commerciales UE-ACP

1.1 Le régime de Lomé

Jusqu’en juin 2000, les relations commerciales entre l’Union européenne et les pays ACP étaient basées sur un système de préférences non réciproques pour la plupart des produits industriels et agricoles, régi par les successives Conventions de Lomé. 93% des produits ACP rentraient librement sur le marché européen. Pour trois produits agricoles rentrant en concurrence avec des productions européennes (la viande de bœuf, le sucre et la banane), un régime particulier a été instauré, appelé « Protocole ». Une quantité limitée (quota) de viande de bœuf, sucre ou banane des ACP entre sur le territoire européen, à prix intérieur européen (soit au-dessus du cours mondial, et fixe). Enfin, quelques autres produits (produits laitiers, des légumes frais comme les carottes ou les salades, des fruits frais, des jus de fruits par exemple) étaient soumis à des droits de douane.

Le bilan tiré du régime commercial de Lomé est décevant d’une façon générale : la part de marché des pays ACP sur le marché européen est passée de 6,7% en 1976 à 2,8% en 1996. De plus, environ 60% des exportations totales demeurent encore concentrées sur seulement dix produits. Le tissu industriel ACP est peu développé, sa capacité productive est limitée en quantité et en qualité, aussi les exportations ACP sont essentiellement le fait de matières premières agricoles, dont la part dans le commerce mondial ne fait que baisser, pendant que les exporta-

tions de produits industriels et de services se développent. De plus les normes européennes n’ont cessé de se durcir, tandis que les préférences commerciales s’érodaient à mesure que progressait la libéralisation mondiale des échanges et donc la baisse des tarifs douaniers européens.

Enfin, le bilan négatif des protocoles doit être nuancé. En effet nul ne peut dire quels seraient les résultats aujourd’hui en l’absence d’un tel régime.

1.2 Les Accords de Partenariat Economique

L’Accord de Cotonou, signé en juin 2000, modifie profondément ce régime commercial. Il prévoit en effet l’instauration de zones de libre-échange entre l’UE et des régions ACP, par des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l’UE et les régions ACP².

L’accord de Cotonou a assigné les objectifs suivants aux APE, rappelés dans la feuille de route de l’APE Union Européenne – CEDEAO et Mauritanie :

- ▷ Stimuler la croissance économique des pays ACP à travers le développement de leur compétitivité ;
- ▷ Promouvoir le développement de la région grâce à l’intégration régionale ;
- ▷ Améliorer les politiques sociales pour le meilleur accès des populations aux services sociaux (santé, éducation, emploi) et lutter contre la pauvreté ;
- ▷ Etablir un accord commercial respectant les règles de l’OMC.

Cette modification de la relation commerciale UE - ACP permet de mettre en conformité les relations UE-ACP avec les principes de l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT. Le GATT est en effet régi par trois principes essentiels :

- ▷ La clause de la Nation la Plus Favorisée (clause NPF), qui stipule que tout pays doit accorder à l’ensemble de ses partenaires commerciaux le traitement qu’il accorde à « la nation la plus favorisée » (c’est-à-dire à laquelle il accorde le traitement commercial le plus favorable) ;
- ▷ La clause du traitement national, selon laquelle les produits importés doivent être traités de la même manière que les produits locaux ;
- ▷ La réciprocité : chaque pays s’engage à accorder des avantages commerciaux équivalents à ceux que lui consent un pays partenaire.

Un pays développé peut toutefois accorder à l’ensemble des pays en développement ou à l’ensemble des pays les moins avancés (PMA) un régime tarifaire préférentiel, sans réciprocité. Or, le régime commercial de Lomé entraînait une discrimination entre les pays en développement ACP et les autres : il n’était donc pas compatible avec les principes du GATT.

Une dérogation au principe de la clause NPF est cependant possible, dans le cadre de zones de libre-échange réciproques. Dans ce cas, les pays (ou groupes de pays dans des unions douanières

² Les régions sont les suivantes : Caraïbes, Pacifique, CEDEAO + Mauritanie pour l’Afrique de l’Ouest, CEMAC + Sao Tomé et Príncipe pour l’Afrique Centrale (la RDC a demandé à rejoindre ce groupe), Afrique Australe et Orientale, SADC.

res) s’accordent des avantages qu’ils n’accordent pas aux autres pays membres de l’OMC. Cette dérogation est prévue dans le cadre de l’article XXIV du GATT.

Encadré 2 : L’article XXIV du GATT

L’Accord du GATT reconnaît, dans l’article XXIV, que l’instauration des unions douanières ou des zones de libre-échange permet d’augmenter la liberté du commerce, et qu’il est donc souhaitable de développer ce type d’accords commerciaux. En particulier, la règle de la nation la plus favorisée n’est pas enfreinte par un accord de libre-échange ou une union douanière.

Le paragraphe 8.a) précise la définition d’une union douanière et d’une zone de libre-échange. La zone de libre-échange est « un groupe de territoires douaniers entre lesquels les droits de douane et les réglementations commerciales restrictives sont éliminés pour l’essentiel³ des échanges commerciaux portant sur les produits originaires des territoires constitutifs de la zone de libre-échange ».

Le GATT n’oblige pas à une réciprocité totale : il permet qu’une partie des échanges ne soient pas libéralisés. L’Accord sur le commerce, le développement et la coopération entre l’UE et la République d’Afrique du Sud, prévoit que 90% des échanges soient libéralisés, et que l’ouverture soit asymétrique. En effet, l’ouverture sera de 86% pour l’Afrique du Sud, avec une ouverture progressive sur 12 ans, et de 94% pour l’UE. Cette interprétation n’ayant pas été contestée par les membres de l’OMC, on peut donc estimer qu’elle prévaut. La libéralisation dans le cadre des APE pourrait donc ne couvrir que 90 % des échanges UE-région ACP, et être asymétrique.

Les APE doivent être conclus avant le 1^{er} janvier 2008, date à laquelle expire la dérogation obtenue lors de la Conférence ministérielle de l’OMC à Doha, qui permet le maintien du régime spécifique UE-ACP, de façon transitoire.

L’Accord de Cotonou n’oblige pas à la signature des APE. Dans le cas où un pays ACP ne souhaiterait pas la mise en place d’une zone de libre échange, c’est le système de préférences généralisées de l’Union européenne qui s’applique.

1.3 Le système de préférences généralisées de l’UE

Le Système de préférences généralisées (SPG) accordé par l’Union européenne aux pays en développement a été modifié récemment. Le nouveau SPG est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2005, et il s’applique jusqu’au 31 décembre 2008⁴. Ce SPG prévoit ;

- ▷ Un régime général ;
- ▷ Un régime spécial d’encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+) ;
- ▷ Un régime spécial en faveur des PMA, Tout Sauf les Armes (TSA).

Le régime général prévoit une suspension des droits de douane pour des produits dits « non sensibles » et une réduction des droits de douane de 3,5 % ou 20 % pour les produits sensibles (la liste des produits sensibles est arrêtée par la Commission). Le régime spécial (SPG +), prévoit une suspension des droits de douane pour la presque totalité des produits, qu’ils soient

³ Mot souligné par les auteurs

⁴ Règlement (CE) n° 980/2005 du 27 juin 2005, publié au Journal Officiel de l’UE L169 du 30 juin 2005

sensibles ou non. Il est accessible à une liste de pays définie, et sous condition de ratification et de mise en œuvre de certaines conventions internationales portant sur les droits de l’homme, les droits des travailleurs, l’environnement et les principes de bonne gouvernance. Les PMA ont un accès libre au marché intérieur européen pour l’ensemble de leurs exportations, sauf les armes. Pour le riz, le sucre et la banane, l’accès libre se réalise en plusieurs étapes :

- ▷ Riz : réduction des droits de 20% au 1^{er} septembre 2006, de 50 % au 1^{er} septembre 2007 et de 80 % le 1^{er} septembre 2009. Suspension complète au 1^{er} septembre 2009.
- ▷ Banane : suspension totale au 1^{er} janvier 2006.
- ▷ Sucre : réduction des droits de 20% le 1^{er} juillet 2006, de 50 % le 1^{er} juillet 2007 et de 80 % le 1^{er} juillet 2008. Suspension complète au 1^{er} juillet 2009.

La liste des pays bénéficiaires de tel ou tel régime est arrêtée par la Commission européenne. Pour les pays de la région CEDEAO - Mauritanie, la répartition est la suivante :

- ▷ Pays les moins avancés : Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo;
- ▷ Pays relevant du régime général : Côte d’Ivoire, Ghana, Nigeria;
- ▷ Pays relevant du SPG + : aucun.

Par certains aspects, ce système est moins favorable qu’un APE. En effet, le SPG relève d’une décision unilatérale de l’Union européenne, alors que l’APE est un accord bilatéral, liant les deux parties. (Busse et al., 2004).

2. Deux régions de niveau de développement extrêmement différent

2.1 L’agriculture en Afrique de l’Ouest : importance sociale, économique et commerciale

Afrique de l’Ouest : le niveau de vie par habitant recule

Les pays de la zone CEDEAO et Mauritanie regroupent 214 millions d’habitants avec un PIB de 106,7 milliards de \$ (CNUCED). Avec un PIB annuel per capita d’environ 500\$US, contre 1.170\$US en moyenne pour les pays en voie de développement, la zone est parmi la plus pauvre du monde. Même si la situation alimentaire est meilleure qu’en Afrique Australe, de 5 à 50% de la population suivant les pays de la zone est sous-alimentée. Avec un climat plus propice à la culture, les pays côtiers s’en sortent globalement mieux que les pays sahéliens. Le niveau de l’Indicateur du Développement Humain⁵ illustre bien cette situation de pauvreté puisqu’il est compris entre 0,3 et 0,5. Seul le Cap Vert sort du lot avec un IDH à 0,727. Hormis ce pays et le Ghana, les Etats d’Afrique de l’Ouest sont tous classés dans la catégorie à faible développement humain (PNUD).

⁵ L’Indicateur du Développement Humain a été mis au point par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il prend en compte le développement économique et social d’un pays. Le PIB, mais aussi l’accès à l’éducation et à la santé entrent dans sa composition.

La plupart de ces pays ont cependant un taux de croissance supérieur ou égal à la moyenne des pays en voie de développement (3,3%), sauf pour la Côte d’Ivoire, la Guinée et le Liberia (Banque Mondiale, taux de croissance moyen du PIB 2002-2004). Cependant, l’augmentation de la population est la plupart du temps plus rapide que la croissance, aussi le niveau de vie recule, sauf dans quelques pays comme le Cap-Vert, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal, le Bénin ou le Ghana. De même, les conflits actuels ou récents dans plusieurs pays (Côte d’Ivoire, Sierra Léone, Libéria), ou les contraintes environnementales récurrentes d’un pays enclavés comme le Niger ne permettent pas au niveau de vie de progresser, voire le font reculer.

Le secteur agricole occupe une place de première importance

Les secteurs économiques principaux sont l’agriculture, l’élevage, l’exploitation forestière et la pêche (CNUCED). Le secteur agricole a une importance économique et sociale de premier plan, aussi revêt-il un enjeu fort dans la lutte contre la pauvreté. Comme le montre le tableau n°1, il représente entre 30 et 60% du PIB pour la plupart de ces pays (contre en moyenne 11,4% pour tous les pays en voie de développement). Le secteur agricole est aussi celui qui emploie le plus de main d’œuvre (tableau n°2).

L’agriculture fournit une part importante des exportations de la plupart des pays de la zone : entre 18 et 87%, sauf pour la Guinée, le Sénégal et le Nigeria (exportateur de pétrole). Ces exportations sont majoritairement réalisées par des produits bruts : coton, cacao, café, arachide, dont les cours mondiaux ne font que baisser aussi les recettes des Etats reculent. Les autres exportations sont fournies par le secteur minier (pétrole, minerais, pierres précieuses) et les pêcheries.

Malgré l’importance économique et sociale du secteur agricole, tous ces pays sont très dépendants des importations de nourriture, entre 15 et 39 % du total des importations (OMC, 2000-2001-2002).

Néanmoins, la production agricole totale augmente notablement en Afrique de l’Ouest entre 1991 et 2002 dans la plupart des pays (30 à 80% d’augmentation, selon FAO 2003), sauf en Gambie, Sierra Leone et au Sénégal. Cette évolution est essentiellement due à la mise en valeur de nouvelles terres et non à l’augmentation des rendements. Dans le même temps, la population africaine a fortement augmenté. Aussi la production per capita de l’ensemble du continent africain recule légèrement. Même si certains pays comme le Bénin, le Burkina Faso ou la Guinée progressent de 25 à 30%, les autres stagnent voire régressent dans le cas des Etats perturbés par des conflits. Une grande partie des terres africaines ne sont pas mises en valeur : un million d’ha cultivées sur 4,8 millions d’ha cultivables au Bénin par exemple (site FAO/GIEWS, consulté le 25/06/04).

Tableau 1: Importance économique de l'agriculture

	Contribution de l’agriculture au PIB en % (Banque Mondiale 2002)	Contribution de l’agro alimentaire au PIB en % (ONUUDI – 2002)	Part de l’agriculture dans les ressources d’exportations en % (produits bruts et transformés) (OMC – 2002)	Part des produits alimentaires dans les importations en % (produits bruts et transformés) (OMC – 2002)
Bénin	36,0		67 %	26 %
Burkina Faso	31,8		62 %	18 %
Cap Vert	11,2		0	36 %
Côte d’Ivoire	26,2	40,4	64 %	16 %
Gambie	25,8		87 %	35 %
Ghana	33,8	38,1	37 %	13 %
Guinée	24,2		4 %	24 %
Guinée Bissau	62,4		ND	ND
Liberia	ND		ND	ND
Mali	34,2		ND	ND
Mauritanie	20,8			
Niger	39,9		23 %	39 %
Nigeria	37,4			19 %
Sénégal	15,0	38,7	12 %	26 %
Sierra Leone	52,6		ND	ND
Togo	40,1		23 %	15 %

Source : PWC et al 2005

Tableau 2: importance sociale de l'agriculture

	Population sous le seuil national de pauvreté			Population active agricole		Indicateur de sécurité alimentaire
	Rural (%)	Urbain (%)	National (%)	Femmes (% de la population active féminine)	Hommes (% de la population active masculine)	% des enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale
Bénin			33,0	65,2	61,9	23
Burkina Faso	51,0	16,5	45,3	93,5	91,4	34
Cap Vert	ND	ND	ND	32,7	29,9	14
Côte d’Ivoire	ND	ND	ND			21
Gambie	61,0	48,0	ND	91,8	74,0	17
Ghana	49,9	18,6	39,5	58,7	66,2	25
Guinée			40,0	91,9	83,0	33
Guinée Bissau			48,7	96,2	77,9	25
Liberia	ND	ND	ND	83,6	65,0	27
Mali	75,9	30,1	63,8	89,0	83,0	33
Mauritanie	61,2	25,4	46,3	62,5	49,3	32
Niger	66,0	52,0	63,0			40
Nigeria	36,4	30,4	34,1			31
Sénégal	40,4		33,4	85,8	70,0	23
Sierra Leone	76,0	53,0	68,0			27
Togo			32,3			25

Source : PWC et al 2005

L’agriculture est un enjeu fondamental pour le développement de l’Afrique de l’Ouest. Outre son importance sociale, elle est un des moteurs du développement économique. Un dollar de croissance dans le secteur agricole provoque deux dollars de croît du revenu dans l’économie locale (Cheik Ly, 2004). Cette région pourrait augmenter sa production agricole. Il semble que le faible niveau des prix agricoles intérieurs dissuade les producteurs d’investir dans le développement de leur production (Koenig, 2004). Car en dépit de l’importance économique et sociale du secteur agricole ce dernier est peu protégé : les droits de douane des Etats de l’Afrique de l’Ouest sont faibles.

Transformer les produits agricoles et les matières premières

La crise pétrolière des années 70 a amené les pays producteurs de pétrole à recycler leurs pétrodollars dans le financement du développement des pays du tiers-monde. De nombreux projets industriels ont alors été financés sous forme de prêts. La hausse du prix du pétrole a provoqué un ralentissement de la croissance des pays développés et donc des pays en voie de développement à croissance faible. En effet, leurs économies sont très extraverties et donc dépendantes des économies développées. Cela s’est traduit par l’échec de ces projets industriels que l’on a qualifié d’éléphants blancs et par un fort endettement de ces pays qui pèse encore aujourd’hui sur leurs finances publiques (Christophe Perret, in Damon, Igué, 2004).

Les Etats d’Afrique subsaharienne sont peu industrialisés. Ainsi la valeur ajoutée issue de l’industrie per capita (MVA, Manufacture Value Added) était de 32\$US en 2002 contre 908 \$US en moyenne pour les pays en voie de développement. Cela représentait 9,5% du PIB, contre 20,3% en moyenne pour les pays en voie de développement (ONUDI, 2000).

Avec une production de l’ordre de 1,7 milliards de dollars, la Côte d’Ivoire était le premier pôle manufacturier de l’Afrique de l’Ouest en 2000. Avec le Nigeria, ils totalisent 59% de la production manufacturière de l’Afrique de l’Ouest. En y rajoutant le Sénégal et le Ghana, cette part s’élève à plus de 80%. Cependant, comme on le voit dans le tableau 3, l’industrie est aussi importante dans l’économie de pays comme le Burkina Faso.

**Tableau 3: part de l’industrie dans le PIB
(Banque Mondiale, World Development Indicators, 2003)**

Pays	Part de l’industrie dans le PIB (%)
Côte d’Ivoire	18,8
Sénégal	17,6
Burkina Faso	14,7
Guinée-Bissau	10,0
Togo	9,7
Ghana	9,2

Ce secteur porte essentiellement sur la transformation de matières premières : produits dérivés du pétrole, industries agroalimentaires (bières, huiles...), matériaux de construction (ciment, fer à béton), produits chimiques (fertilisants, médicaments, etc.). La plupart de ces industries sont détenues par des capitaux privés étrangers, même si l’Etat et quelques rares investisseurs africains ont des parts dans ce secteur (Christophe Perret, in Damon, Igué, 2004).

Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse du secteur industriel dans la zone. Tout d’abord, il n’y a quasiment pas de stratégie commune de développement industriel entre les pays. La plupart des industries travaillent donc pour leur marché national. La faiblesse de la demande nationale limite la taille de ces industries. La Côte d’Ivoire est quasiment la seule à avoir réussi à développer une vente régionale de ses produits (savon, agro-alimentaire...). Ensuite, l’énergie est peu disponible, en majeure partie importée (malgré le fait que le Nigeria soit le 6^{ème} exportateur de pétrole brut du monde) et représente un coût élevé en Afrique de l’Ouest. Ainsi le coût de l’électricité est 4,5 fois plus élevé en Afrique de l’Ouest que dans les pays de l’OCDE et deux fois plus que dans les pays d’Amérique Latine. De plus, les entrepreneurs africains se tournent en général plus volontiers vers le commerce que l’industrie. L’importation de marchandises bon marché est donc souvent favorisée au détriment de la production régionale. Certains réseaux de commerce ont la mainmise sur les circuits du port et de la douane et ne s’acquittent donc pas totalement du droit de douane. Enfin, l’instabilité politique et particulièrement la crise en Côte d’Ivoire porte un coup à ce secteur. Une partie des activités industrielles de ce pays a été délocalisée vers le Ghana ou le Sénégal, tandis que le secteur industriel du Burkina Faso et du Mali, fournissant la Côte d’Ivoire perdait une partie de ses débouchés (Christophe Perret, in Damon, Igué, 2004, p-p. 237-238).

La faiblesse du tissu industriel ne permet pas de créer suffisamment d’emplois pour les urbains pauvres, issus majoritairement de l’exode rural. Cette population pèse aujourd’hui lourdement sur les choix stratégiques.

Le poids des urbains pauvres

La population urbaine est passée en Afrique subsaharienne, de 155 millions en 1990 à 261 millions en 2000. Les prévisions pour 2025 montrent un taux d’urbanisation qui va encore augmenter, passant de 31% en 1990 à 55%.

Le mode de vie urbain a induit des changements de mode de consommation alimentaire. Ainsi, par exemple les consommateurs se tournent majoritairement vers le riz, en grande partie importé. En effet, ce produit est plus facile et plus rapide à cuisiner que les céréales locales. Même si la pauvreté est plus importante en milieu rural qu’en milieu urbain (Cheik Ly, 2004), la concentration urbaine incite les gouvernements à privilégier un approvisionnement en nourriture bon marché par des importations peu taxées.

2.2 Union Européenne : rester compétitif et protéger l’environnement

Développer les exportations de service et rester compétitifs sur les produits manufacturés

La situation de l’Union européenne est bien différente. Avec un marché d’un peu plus de 450 millions de consommateurs, l’Europe est une puissance économique mondiale majeure. Les 25 Etats faisant partie de l’Union européenne ont tous un développement humain élevé, selon l’Indicateur de Développement Humain. Même si les 10 nouveaux entrants ont un niveau d’IDH et de PIB en parité de pouvoir d’achat plus faible que les 15 pays déjà membres de l’UE avant 2004, l’Union Européenne fait partie des régions les plus riches et les plus développées du monde.

L’économie de l’UE monétaire (zone euro) est largement spécialisée dans les services (70% de son PIB), même si l’industrie garde une place importante (28% du PIB). Dans ce secteur la haute technologie est un moteur. Elle représente 17% des exportations de biens manufacturés. L’agriculture ne représente plus que 2% du PIB (Banque Mondiale 2002).

Cela n’a pas toujours été le cas. En effet, dès sa constitution, la Communauté Européenne a placé l’agriculture au cœur de ses priorités. La Politique Agricole Commune de 1962 avait pour objectif de stimuler la production pour rendre l’Europe autosuffisante et d’augmenter le revenu des agriculteurs. Cette politique basée sur des prix intérieurs élevés a largement rempli ses objectifs et a permis à l’Europe de développer sa production agricole et son industrie agroalimentaire. L’agriculture s’est retrouvée largement intégrée dans un circuit industriel de production, transformation et commercialisation. Ainsi, par exemple en France en 1980, la valeur ajoutée de l’agriculture était supérieure à celle de l’industrie agroalimentaire (17 contre 12 milliards d’euros) alors que vingt ans plus tard c’est l’inverse : 31,2 contre 35,6. (Source : INSEE). Ainsi l’enjeu économique pour l’Europe n’est-il plus la production de matière première agricole mais ses services, puis son industrie, dont le secteur agroalimentaire.

Des contraintes environnementales et sanitaires fortes

Comme les autres pays développés, l’UE s’est dotée d’une législation environnementale et sanitaire contraignante. Tous les secteurs économiques sont soumis à une législation environnementale, qui affecte les modes de production et règlemente la production et la gestion des déchets produits. Les impératifs de santé publique ont amené à définir des teneurs maximales

en produits toxiques comme les pesticides dans les aliments. De plus, l’UE a récemment adopté une réglementation sur la traçabilité qui doit permettre de retrouver le lieu de production d’un aliment.

Ces législations répondent à une opinion publique fortement préoccupée par les questions environnementales et sanitaires. Les industriels et les distributeurs, conscients des préoccupations de leurs consommateurs utilisent ces dernières pour différencier leurs produits. Ainsi, aux normes règlementaires, s’ajoutent les exigences marketing.

Cela forme une série de contraintes qui pèsent sur la production de biens, tout particulièrement dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. Ces contraintes s’appliquent aussi aux produits importés. Le décalage entre les normes européennes et les standards environnementaux et sanitaires en Afrique de l’Ouest constitue une difficulté supplémentaire pour les exportations ouest-africaines.

2.3 Les échanges entre l’UE et la CEDEAO : matières premières contre produits manufacturés

La CEDEAO exporte vers l’UE essentiellement des matières premières et des produits agricoles et importe des produits manufacturés alors que l’Europe fait l’inverse. Les économies sont donc bien complémentaires.

Tableau 4: Structure des échanges entre l'UE et la CEDEAO, 2002, en millions de \$ et en %

Catégorie du produit	Exportations de l’UE vers la CEDEAO	Importations de l’UE provenant de la CEDEAO
Produits agricoles	1.864 (17,0%)	2.902 (31,3%)
Matières premières	806 (7,3%)	5.231 (56,4%)
Produits manufacturés	8.301 (75,7%)	1.147 (12,3%)
Total	10.971 (100,0%)	9.280 (100,0%)

Source : CCI. Note : la Mauritanie est incorporée dans le groupe de la CEDEAO

Tableau 5 : import-export entre l’UE et l’Afrique de l’Ouest

Exportations vers l’UE	Importations de l’UE
<p>Peu de diversification (il s’agit de la région la moins diversifiée des ACP).</p> <p>Exportations principalement de produits primaires, ayant une très faible valeur ajoutée.</p> <p>Trois des quatre exportations principales proviennent d’un seul pays.</p> <p><i>Les produits pétroliers</i> représentent 39% de toutes les exportations vers l’UE, venant quasi-exclusivement du Nigeria.</p> <p><i>Les bateaux</i> sont le troisième plus gros poste d’exportation, venant presque tous du Liberia. Ces exportations sont « fictives », il s’agit en fait d’immatriculation.</p> <p><i>Le cacao</i> est le second poste d’exportation, et est exporté essentiellement brut de quelques pays, bien qu’il y ait la capacité de première transformation (par exemple en Côte d’Ivoire, pour fabriquer de la pâte ou du beurre de cacao)</p> <p><i>Le bois</i> est important – exporté essentiellement à l’état brut et majoritairement originaire du Nigeria. La première transformation y est cependant un peu pratiquée.</p> <p><i>Les produits de la mer</i> y compris le poisson congelé, les filets et les crustacés. Des capacités de transformation existent en Mauritanie pour faire des plats congelés. Le poisson est essentiellement importé du Sénégal, de la Côte d’Ivoire et du Ghana qui a aussi des capacités de transformation. Les crevettes sont aussi une production à forte valeur, essentielles pour quelques pays comme le Bénin.</p> <p>D’autres <i>produits agricoles</i> sont aussi important, exportés bruts (ananas du Ghana et de Côte d’Ivoire; bananes seulement de Côte d’Ivoire).</p> <p><i>Le coton</i> est exporté à l’état brut - il n’existe pas d’industrie de transformation très importante - de quelques pays enclavés pour la plupart. Le secteur textile souffre de la concurrence des exportations bon marché d’Asie et des importations de vêtements de seconde main de l’UE.</p>	<p>Niveau élevé de diversification des importations.</p> <p>Aucun produit ne représente plus de 10% des importations.</p> <p><i>Les bateaux</i> le premier poste d’importation, ne représente pas un “vrai flux” de marchandises (cf. Liberia).</p> <p><i>Les véhicules</i> forment une part importante des importations, en général pour l’usage personnel et d’occasion.</p> <p><i>Les engins volants motorisés</i> sont aussi assez importants (avions et hélicoptères d’occasion).</p> <p><i>Les médicaments</i> sont un poste d’importation majeur car il n’y a pas de production viable de production de générique dans cette région.</p> <p><i>Quelques produits agricoles</i> sont importées comme le lait et la crème, l’Afrique de l’Ouest n’ayant pas d’industrie laitière viable⁶. Les tomates en conserve (concentré de tomates), le blé et la farine (qui remplacent des céréales locales) pour répondre à la demande des consommateurs de pain ; la viande de volaille (poulet). Les céréales et le poulet sont en compétition avec la production domestique et sont produits à moindre coût en Europe.</p>

⁶ Les produits laitiers ouest-africains sont très difficilement concurrents face aux exportations européennes de produits laitiers, très largement subventionnés et produits à grande échelle par des industries de haut niveau technologique.

Source : PWC et al, 2003

Il y a cependant compétition et non complémentarité entre les deux zones sur les produits agricoles. En effet, les produits agricoles européens importés concurrencent les productions locales, comme le lait, la viande, les huiles végétales, le concentré de tomate par exemple, ou s’y substituent (cas des céréales, des viandes). De plus, des produits agricoles exportés par l’Europe sont encore subventionnés par la politique agricole commune (PAC), directement ou indirectement. Cette concurrence inégale favorise les changements d’habitude alimentaire et représente donc une menace à long terme pour la production agricole ouest-africaine.

Les études ont identifié quelques-uns de ces soutiens. Il est cependant regrettable qu’aucune d’entre-elles n’ait évalué de manière fine la distorsion de concurrence créée par le soutien financier aux produits agricoles exportés par l’Union Européenne. Une telle évaluation permettrait de justifier le niveau de protection adapté ou des compensations financières.

Tableau 6 : Soutien de la PAC à certains produits exportés vers l’Afrique de l’Ouest

Produits	Mesures de la PAC
Fruits et légumes	Une aide directe de 34,5 €t de tomate est versée aux organisations de producteurs qui fournissent des tomates pour la production de concentré, dans la limite d’un plafond européen (en tonnage de tomates fraîches). Cette aide est reversée aux producteurs individuels. De plus, des soutiens à l’exportation peuvent être versés “pour permettre l’exportation de quantités de produits économiquement significatives”.
Céréales et oléagineux	La production européenne de céréales et de graines oléagineuses européenne est soutenue par des aides directes aux producteurs. Des soutiens à l’exportation des céréales peuvent être utilisés, en particulier quand l’euro est à un niveau élevé par rapport au dollar.
Viande bovine	Les soutiens européens à l’exportations de viande de bœuf et de veau vont de 33,5 €100kg à 97 €100kg. Les producteurs européens de viande bovine bénéficient d’aides directes.

Source : PWC et al, 2005

Il y a aussi compétition sur une partie des produits manufacturés. Le solde commercial est déficitaire pour l’Afrique de l’Ouest : 1,7 milliards de dollars (Busse et al, 2004). Les principaux partenaires fournisseurs européens de la CEDEAO sont les anciennes puissances coloniales : France, Royaume Uni et République Fédérale d’Allemagne.

III. L’INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L’OUEST, PREMIERE ETAPE DE L’APE

1. L’UEMOA et la CEDEAO

Les Accords de partenariat économique sont des accords liant l’Union européenne et des zones d’intégration régionale ACP, c’est-à-dire des marchés communs, caractérisés par un tarif

extérieur commun et la libre circulation des biens à l’intérieur de la zone. La première étape de l’APE consiste donc dans la mise en place de ce marché commun, à l’échelle de l’ensemble CEDEAO-Mauritanie pour l’Afrique de l’Ouest.

Deux structures d’intégration régionale existent en Afrique de l’Ouest : l’UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) et la CEDEAO. Le processus d’intégration de l’UEMOA est plus avancé qu’à l’échelle de la CEDEAO. Les huit pays de la zone (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) constituent en effet un marché commun depuis le 1^{er} janvier 2000, possèdent un tarif extérieur commun, utilisent la même monnaie, partagent des critères de convergence macro-économique et mettent en place des politiques communes, dont une politique agricole régionale (PAU, politique agricole de l’Union).

Outre les huit pays de l’UEMOA, la CEDEAO regroupe le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone. Née le 25 mai 1975, la CEDEAO vise à promouvoir l’intégration économique dans tous les secteurs dont l’agriculture, et à mettre en place une union douanière, composée d’un tarif extérieur commun (TEC) et d’une politique commerciale commune.

La politique commerciale commune de la CEDEAO vise à :

- ▷ La libéralisation des échanges intra-communautaires, par l’élimination des droits de douane et autres taxes d’effet équivalent (Art. 35 et 36 du Traité) et l’abolition des restrictions quantitatives qui frappent les importations de produits originaires de la Communauté (Art. 41).
- ▷ L’établissement d’un tarif extérieur commun vis-à-vis des pays tiers (Art. 37).
- ▷ La promotion des échanges commerciaux intra-régionaux, notamment au moyen de l’organisation d’une foire commerciale régionale, l’harmonisation de la programmation des foires nationales et la mise en place d’un réseau intra-communautaire d’informations commerciales (Cabinet Boubacar BA, 2003).

En décembre 2001 le Conseil des ministres de la CEDEAO a décidé de mettre en œuvre « *Une politique commerciale qui élimine tous les obstacles officiels et non officiels au commerce intra-régional de marchandises, s’oriente vers un tarif extérieur bas et uniforme, minimise les exemptions spéciales et les diverses barrières informelles et, d’une manière générale, favorise une meilleure facilitation du commerce.* » Malgré cette décision, la réalisation de l’intégration régionale n’est pas encore totale. Plusieurs Etats n’ont pas libéralisé complètement le commerce des produits du cru⁷ alors que la décision date de 1979. De plus, les produits industriels originaires de la CEDEAO ne sont pas non plus complètement libéralisés (décision de 1981). (Cabinet Boubacar BA, 2003). L’ampleur du commerce régional et le niveau de protection intra-CEDEAO sont donc difficiles à évaluer.

⁷ Produits du règne animal, minéral ou végétal n’ayant subi aucune transformation à caractère industriel

2. La mise en place du TEC

Le TEC de l’UEMOA est rentré en vigueur le 1^{er} janvier 2000. La CEDEAO a décidé d’étendre ce TEC à l’ensemble de la région. Cette extension, débutée en janvier 2005, s’étale sur trois ans, de façon à ce qu’au 1^{er} janvier 2008, le TEC soit en application pour l’ensemble de la sous-région (Stryker, 2005).

Le TEC de l’UEMOA se compose d’une nomenclature tarifaire et statistique et d’un tableau des droits et taxes à caractère permanent (Droit de douane, Redevance statistique et Prélèvement communautaire de solidarité) ou temporaire (Taxe dégressive de protection et Taxe conjoncturelle à l’importation). (développer TCI ?????)

Le Droit de Douane comprend quatre taux répartis selon la catégorie des produits :

- ▷ 0% pour la catégorie des biens sociaux essentiels (médicaments, livres, etc.)
- ▷ 5% pour les biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d’équipement et les intrants spécifiques
- ▷ 10% pour les intrants et produits intermédiaires
- ▷ 20%) pour les biens de consommation finale.

La Redevance Statistique de 1% est perçue sur tous les produits. Le Prélèvement Communautaire de Solidarité, dont le taux est fixé à 1%, est destiné au financement des activités de l’Union (ECOWAS Common External Tariff Guidelines for Submission of National Report on Adoption of the ECOWAS Common External Tariff, 2004) (Cabinet Boubacar BA, 2003). Une fois le TEC élargi à l’ensemble de la CEDEAO, un PCS de 0,5% s’appliquera à l’ensemble des importations, et s’ajoutera, pour les Etat-membres de l’UEMOA aux 1% déjà prélevés.

Les différences de niveaux de droits de douane entre les pays de la région sont importantes, comme le montre le tableau n°7.

Tableau 7 : Droits de douane appliqués dans l’espace CEDEAO-Mauritanie pour certains produits agricoles (%)

Produits	TEC de l’UEMOA	Cap Vert	Gambie	Ghana	Guinée	Mauritanie	Nigeria
Pommes de terre	20	35,45	18	39,29	17	5	100
Tomates (fraîches ou réfrigérées)	20	10	18	20	17	10	100
Oignons (frais ou réfrigérés)	20	25,69	18	20	17	10	100
Concentré de tomate (en gros)	10	10		20	17	13	
Conserves à base de tomate	20	10	10-18	20	17	13	
Céréales (non spécifiées)					17 - 24		
Blé	5	5	18	20	7		5
Préparation de céréales					17-32		
Farine de blé	20	15	18	40		5	Interdiction d’importation
Pâtes alimentaires	20	37,92	18	20		20	
Pain, gâteaux, biscuits	20	42,12	18	40		20	
Viande (non spécifiées)					2 - 17		
Viande de bœuf	20	50	18	20		20	Interdiction d’importation
Viande de volaille	20	50	18	39,31		20	Interdiction d’importation

Source : PWC et al, 2005

L’extension du TEC de l’UEMOA à l’ensemble de la CEDEAO va donc constituer un désarmement tarifaire pour certains pays (le Nigeria par exemple), et un réarmement pour d’autres (Gambie par exemple).

De surcroît, il faut noter que le TEC n’est pas la seule mesure de protection utilisée par les pays de l’Afrique de l’Ouest, qui ont aussi recours à des mesures de protection non tarifaires, dont certaines sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Barrières non tarifaires appliquées pour certains produits agricoles et alimentaires

Fruits et légumes	<p>Burkina Faso : Certificat de national de conformité exigé pour le concentré de tomate, de façon à protéger la production nationale.</p> <p>Guinée: Les importations de pommes de terre en provenance de l’UE peuvent être interdites entre février et juin, pour protéger la production guinéenne. Cette mesure n’est plus appliquée depuis 1998</p> <p>Mauritanie : Taxes saisonnières pour les oignons et les tomates. Le taux le plus élevé est appliqué au moment où la production locale est mise en marché.</p> <p>Sénégal: Seul le concentré de tomate répondant à un standard national obligatoire peut être commercialisé sur le marché national, ce qui protège la production sénégalaise. Application d’une surcharge temporaire de 20 % sur les importations d’oignons et de pommes de terre.</p>
Céréales	<p>Burkina Faso: exigence d’un certificat de conformité national pour la farine de blé, les biscuits, les pâtes alimentaires. Prix de référence de 225 FCFA/kg pour la farine de blé.</p> <p>Mali: prix de référence pour le blé et les produits à base de blé (farine : 232 FCFA/kg; pâtes : 390 FCFA/kg ; biscuits : 980 FCFA/kg)</p> <p>Nigeria: Importations de sorgho, mil, farine de blé, pâtes et biscuits interdits depuis fin 2002.</p> <p>Sénégal : Surcharge temporaire de 10 % appliquée sur les importations de mil et de sorgho, et taxe conjoncturelle d’importation de 10 % appliqué sur la farine de blé</p>
Viande	<p>Bénin: Interdiction d’importation de viande de volaille depuis mars 2004.</p> <p>Burkina Faso: Interdiction d’importation de viande de poulet depuis mars 2002.</p> <p>Mali : Interdiction d’importation de viande de boeuf et mise en place de procédures d’autorisation d’importer pour les autres viandes.</p> <p>Nigeria: Interdiction d’importation de viande depuis fin 2002.</p> <p>Sénégal : application de prix minimum à l’entrée depuis 2002</p>

Source : PWC et al, 2005

La CEDEAO a accompli des progrès substantiels dans la mise en place, d’ici la fin de l’année 2007, du tarif extérieur commun (TEC). La Guinée entreprend actuellement des démarches dans cette direction, alors que la Gambie a différé cette action jusqu’au budget 2006. Au Nigeria, le TEC de la CEDEAO est lié au budget 2005 et au nouveau barème douanier ("livre vert"), pour lesquels le processus législatif est engagé. Selon les plans de ce pays, le TEC a été pour l’essentiel mis en place en octobre 2005, les interdictions d’importation seront éliminées d’ici janvier 2007, et tous les tarifs douaniers seront alignés sur le TEC d’ici janvier 2008. Il demande cependant la mise en place d’une bande de tarifs supplémentaire pour pouvoir appliquer un droit de douane de 50% aux produits qu’il juge sensible, et ce jusqu’en 2007 (Stryker, 2005).

Toutefois, pendant la période de transition (2005-2007), les États membres pourront être autorisés à appliquer à un certain nombre de produits des taux différents de ceux figurant ci-dessus, pour les raisons suivantes :

- ▷ Protection d’un secteur industriel
- ▷ Engagements pris vis-à-vis de sociétés industrielles
- ▷ Pertes de ressources budgétaires
- ▷ Motifs d’intérêt social
- ▷ Engagements bilatéraux ou internationaux
- ▷ Politique économique.

À la fin de la période de transition, toutes ces exceptions sont censées disparaître, et on prévoit que les taux indiqués ci-dessus seront appliqués d’une manière uniforme par les États membres. Il a été admis que, tandis que certaines exceptions pourront être transitoires, d’autres pourront être considérées comme désirables d’une façon permanente pour certains pays. Étant donné qu’en fin de compte le TEC devra être appliqué uniformément par tous les États membres, il pourra être nécessaire de renégocier certains des taux destinés à être permanents.

Pour tenir compte de cette distinction, les directives prévoient l’établissement d’une liste de deux types d’exceptions :

- ▷ • Type A : Taux douaniers qui au début de la période de mise en œuvre sont différents des taux du Tarif extérieur commun, et que l’État membre désire continuer à appliquer durant une partie au moins de la période de mise en œuvre. Chaque demande d’exception de type A devra être accompagnée d’un exposé du motif de la demande. Pour toutes exceptions de type A, les taux devront être alignés au plus tard le 31 décembre 2007.
- ▷ • Type B : Postes tarifaires pour lesquels l’État membre désire négocier en vue de modifier le taux prévu par le TEC de la CEDEAO. Chaque demande d’exception de type B devra être accompagnée d’un paragraphe expliquant le motif de la demande de modification. Les exceptions de type B risquent d’être difficiles à intégrer c’est pourquoi les demandes d’exception de type B devront se limiter à un minimum. Pour toutes exceptions de type B, les taux devront être alignés au plus tard le 31 décembre 2007. (Stryker, 2005).

A la date de publication de cette étude, les listes (A et B) ne sont toujours pas arrêtées et font l’objet d’intenses négociations.

IV. LES PRINCIPAUX RESULTATS DES ETUDES D’IMPACT

1. Intégration régionale

L’intégration régionale va avoir plusieurs conséquences, les unes positives, les autres négatives pour le développement durable de la région. En premier lieu, les ressources fiscales vont baisser ce qui réduira la capacité d’intervention des Etats et pose la question de financements alternatifs. Cependant, l’élargissement du marché et la suppression des barrières douanières intérieures peuvent être un puissant stimulant pour l’économie régionale, à condition que le marché soit réellement fluidifié et que les secteurs sensibles soient convenablement protégés des importations européennes.

1.1 Les ressources fiscales vont baisser

Les taxes à l’importation sont pour les gouvernements africains une importante source de revenus (Busse et al. 2004). La création de l’union douanière de la CEDEAO et l’adoption du TEC par les pays non membres de l’UEMOA va globalement réduire les recettes perçues par les Etats. Il va donc y avoir une perte de revenus, surtout pour les pays dont les tarifs douaniers étaient plus élevés que le TEC. (P.C.I. International Consulting, 2004) ce qui est le cas pour des produits comme la pommes de terre, la farine de blé, la production de volaille au Ghana et les fruits et végétaux au Nigeria (PWC et al, 2005). De plus, les taxes de réexportation des Etats proches du Nigeria pour les exportations vers ce pays représentent à l’heure actuelle une somme importante que la création d’une union douanière va supprimer. Il est à craindre aussi que le Bénin voient ses recettes douanières (TVA) fortement diminuer, à cause de l’adoption du TEC par le Nigeria. Par exemple En la TVA est perçue par le Bénin sur ses exportations (illégal) vers le Nigeria. Cette taxe rapporte au total 85 milliards de FCFA en 2003, ce qui représente environ la moitié des recettes douanières de cet Etat. (Gruppo Soges, 2004). Dans le cas du Niger les recettes procurées par ce prélèvement se situent selon les années entre 10 et 13 milliards de Fcfa (Blein et al., 2004).

Compensation financière... ou instauration d’une nouvelle fiscalité ?

La baisse des recettes douanières va diminuer les revenus des Etats et donc leur capacité à financer les services publics. De plus pour que l’intégration régionale porte ses fruits, la plupart des études conviennent qu’un ambitieux programme de développement des infrastructures notamment de transport doit être mis en œuvre, ce qui nécessite des investissements importants de la part des Etats. Si les Etats ne trouvent pas de nouvelles sources de financement, l’intégration régionale risque de ne pas créer un réel agrandissement du marché. A l’intérieur de la CEDEAO certains auteurs proposent de réduire l’impact négatif de la réduction des recettes fiscales sur tout pour les Pays les Moins Avancés en mettant en place des mécanismes de compensation financière (Faire-Dupaigre et al., 2004 ; Kpade, 2004). Il reste cependant à définir l’origine des financements permettant de réaliser cette compensation et les modalités de décaissement. L’étude sur la Guinée (Baris et al, 2005) par exemple a souligné les limites du décaissement des financements du FED (lenteur de la procédure).

1.2 Les conséquences positives de la baisse de la protection douanière

*« En principe, déjà depuis l’an 2000 les produits de l’artisanat et du « crû » sont censés circuler sans droits de douane dans la zone s’ils sont accompagnés d’un certificat d’origine CEDEAO. Ainsi les productions agricoles et de l’élevage sont considérées comme **des produits du crû**, et à ce titre **doivent circuler librement entre tous les pays de la CEDEAO**. En fait ce principe n’est pas réellement appliqué par tous les pays et il n’y a pas de totale libéralisation des échanges entre les pays de la zone ». (Baris et al, 2005)*

La baisse de la protection douanière consécutive à l’instauration effective du marché commun et de l’adoption du TEC par les pays non membres de l’UEMOA pourrait avoir au moins deux conséquences positives : une amélioration du pouvoir d’achat des consommateurs et un renforcement de la compétitivité de certains secteurs économiques.

En réduisant les droits de douane sur les importations intra CEDEAO et en baissant les tarifs douaniers des non membres de l’UEMOA, les prix des denrées importées vont baisser. Une partie de cette baisse devrait être répercutée aux consommateurs. Un impact positif de la baisse des droits de douanes est donc l’augmentation du pouvoir d’achat de la population africaine (Gruppo Soges, 2004 ; Blein et al, 2004 ; Faivre-Dupaigre et al., 2004). Cependant, cet effet doit être modulé, car l’expérience montre que dans le cas du blé et de la farine de blé, les baisses de prix sont rarement répercutées aux consommateurs finaux (PWC et al, 2005).

De même, les biens intermédiaires consommés par les industries et les intrants pour l’agriculture étant largement importés, la baisse de leur prix devrait renforcer la compétitivité des entreprises ou des agriculteurs les utilisant. La filière coton devrait bénéficier de ces baisses de prix d’intrants (Blein et al, 2004 ; Busse et al., 2004 ; Gruppo Soges, 2004 ; Adenikinju, Alaba, 2005).

1.3 Un plus grand marché : des économies d’échelle, leurre ou réelle chance ?

Il devrait y avoir une augmentation de la concurrence au sein de la CEDEAO à cause du détournement d’origine : certains pays de la CEDEAO se détourneront des importations de la sous-région pour s’approvisionner auprès de l’UE. Pour certains pays, cela peut avoir de lourdes conséquences, comme pour le Niger dont une grande partie des exportations reposent sur les produits agricoles vendus au Nigeria et sur les pays côtiers du golfe de Guinée. Les produits comme l’oignon ou le bétail du Niger, ou encore la pomme de terre de Guinée vendus au Ghana ou en Côte d’Ivoire risquent d’être affectés (Ouattara, Balima, 2002) (Busse et al., 2004). Pour d’autres analyses cette concurrence peut être positive car elle augmentera la zone du commerce et renforcera la compétitivité globale de la zone (Metra Economic, 2004).

Notamment, l’intégration régionale pourrait permettre et stimuler la création d’alliances entre entreprises de différents pays de la CEDEAO, qui chercheront à faire face à la concurrence des entreprises européennes et à améliorer la qualité des produits exportés vers l’UE et aussi à l’intérieur de la CEDEAO (Faivre-Dupaigre et al., 2004 ; Lawrence et al., 2005) (P.C.I. International Consulting, 2004).

En renforçant la logique communautaire, l’intégration régionale permettrait de développer des programmes d’appui à des industries de transformation de matières premières, comme par

exemple l’industrie textile, qui permettrait d’augmenter la valeur ajoutée du coton (PWC et al, 2005).

Il est de même possible que l’intégration régionale attire les investisseurs étrangers intéressés par la possibilité de commercialiser sans droit de douane sur deux grands marchés : l’UE et la CEDEAO (Metra Economic, 2004) (Busse et al., 2004). Cependant, certaines études d’impact craignent au contraire que les investissements productifs ne soient découragés par la perspective d’un accroissement de la concurrence des importations européenne sur la production ouest-africaine.

L’intégration régionale ne produira des effets positifs que si la taille du marché augmente effectivement. Cela signifie que les obstacles non tarifaires aux échanges doivent être levés. Parmi ceux-ci les études repèrent essentiellement la défaillance des infrastructures de transport et la corruption.

Pour la plupart des auteurs l’intégration régionale apparaît cependant essentiellement menacée par l’ouverture des marchés aux produits de l’UE. De plus le niveau retenu pour le TEC semble trop faible pour que les produits agricoles soient suffisamment protégés. Selon certains auteurs, les flux commerciaux intra CEDEAO pourraient même baisser, ce qui va à l’encontre des objectifs de l’intégration régionale : les importations du Bénin provenant du reste de la CEDEAO baisseraient de près de 4% en cas de libéralisation totale (République du Bénin, 2004). Le risque de constituer un grand marché surtout intéressant pour les importateurs est relevé par la quasi-totalité des études. Cette concurrence peut cependant pousser les producteurs à développer leur potentiel d’exportation sur le marché régional (Blein, 2004). Pour la Guinée, la production d’oignon et de pomme de terre est particulièrement sensible (Metra Economic, 2004). Le principal intérêt pour l’Afrique de l’Ouest serait la baisse du coût de la nourriture qui permettrait dans une logique de meilleure insertion dans le commerce international la spécialisation sur des produits destinés à être exportés et requérant des activités à haute intensité de main d’œuvre. Cependant aucun secteur de ce type n’est identifié par les études. De plus, les effets pervers de la baisse des prix agricoles sur la situation des paysans seraient si importants qu’ils anéantiraient le gain pour les consommateurs.

Enfin, même si les conditions au bon déroulement de l’intégration régionale sont réunies, une conséquence négative est repérée : l’augmentation des inégalités entre les pays côtiers et les pays sahéliens. Les pays côtiers sont dotés de plus d’avantage comparatif dans la plupart des secteurs économiques que les pays sahéliens. Ils devraient donc profiter davantage de la création d’un marché commun. D’autre part, les productions actuelles des pays sahéliens commercialisées dans les pays côtiers, comme la viande, sont fortement sensibles à la concurrence européenne. Le creusement des inégalités régionales devrait donc être encore accentué si la libéralisation des produits agricoles est trop importante.

2. L’ouverture du marché AO aux produits UE : peu de conséquences positives

2.1 La suppression des droits de douane sur les importations d’origine européenne : perte de moyens pour les Etats

L’UE est le premier fournisseur de l’Afrique de l’Ouest. Aussi la libéralisation du marché ouest-africain va produire une grande réduction des recettes douanières (Blein et al., 2004 ;

Metra Economic, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Busse et al., 2004). Or, comme on le voit dans le tableau 9 elles sont une source de revenu important pour les gouvernements africains (Busse et al., 2004) (PWC et al., 2005).

Tableau 9: Part des recettes des Etats provenant des droits de douane en 2002-2003 (%),

Etats	Part des recettes des Etats provenant des droits de douane, en 2002-2003 (%)
Mali	23
Guinée	11 à 15
Bénin	35 à 40
CEDEAO	14,7

Source : Busse et al., 2004

Toutes les études estiment que le volet libéralisation de l’APE dégradera de manière très importante les finances publiques des Etats de l’Afrique de l’Ouest. Ainsi, pour 2008 les pertes de recettes douanières sont estimées à 24.2 milliards de FCFA pour le Bénin (soit 40.7 milliards en 2019) (Blein et al., 2004). Pour le Nigeria, selon les approches (statique ou dynamique) et les hypothèses d’évolution des exportations d’ici à 2007, les pertes de recettes de porte sont estimées dans une fourchette comprise entre 9,15 milliards de FCFA et 14,25 milliards de FCFA. Parmi tous les travaux consacrés à cet aspect du problème, l’étude conduite par Busse et al. en 2004 est la seule qui porte sur tous les Etats. Elle montre que la libéralisation totale des importations d’origine européenne et l’application du TEC réduiront les recettes des Etats de 2,4% pour le Nigeria à 22,1% pour la Gambie. Pour la majorité des Etats, cette réduction se situera entre 5 et 10% (tableau 10).

Tableau 10: impact de la libéralisation sur les finances des Etats

Pays	Scénario	Millions US\$	Baisse des taxes à l’importation		
			% du total des taxes à l’importation	% of total des recettes publiques ²	% du PIB
Bénin	Faible	26,7	46,0%	8,3%	1,13%
	Moyen	27,6	47,4%	8,6%	1,16%
	Elevé	28,3	48,7%	8,8%	1,19%
Burkina Faso	Faible	16,8	45,0%	5,4%	0,68%
	Moyen	17,5	46,8%	5,6%	0,71%
	Elevé	18,2	48,5%	5,8%	0,73%
Cap Vert	Faible	23,5	78,0%	19,4%	3,99%
	Moyen	24,0	79,9%	19,8%	4,09%
	Elevé	24,5	81,5%	20,2%	4,17%
Côte d’Ivoire	Faible	81,2	54,4%	4,5%	0,78%
	Moyen	82,9	55,5%	4,6%	0,80%
	Elevé	84,3	56,5%	4,6%	0,81%
Gambie	Faible	13,5	63,8%	21,5%	3,47%
	Moyen	13,8	65,0%	21,9%	3,54%
	Elevé	14,0	65,8%	22,1%	3,58%
Ghana ¹	Faible	80,3	58,7%	9,1%	1,61%
	Moyen	90,8	66,4%	10,3%	1,82%
	Elevé	102,4	74,9%	11,6%	2,06%
Guinée	Faible	16,3	50,6%	4,8%	0,55%
	Moyen	16,7	51,6%	4,9%	0,56%
	Elevé	17,0	52,7%	5,0%	0,57%
Guinée-Bissau	Faible	2,14	65,2%	5,5%	1,08%
	Moyen	2,16	65,8%	5,6%	1,09%
	Elevé	2,18	66,3%	5,6%	1,09%
Mali	Faible	16,0	34,3%	3,7%	0,60%
	Moyen	16,6	35,6%	3,8%	0,63%
	Elevé	17,1	36,7%	3,9%	0,65%
Mauritanie	Faible	11,4	47,8%	6,1%	1,13%
	Moyen	11,8	49,3%	6,3%	1,17%
	Elevé	12,1	50,5%	6,5%	1,20%
Niger	Faible	6,3	28,3%	3,5%	0,32%
	Moyen	6,6	29,6%	3,6%	0,34%
	Elevé	6,9	30,8%	3,8%	0,35%
Nigeria ¹	Faible	460,1	49,7%	2,4%	1,12%
	Moyen	487,8	52,7%	2,5%	1,19%
	Elevé	512,8	55,4%	2,6%	1,25%
Sénégal	Faible	85,8	58,6%	10,4%	1,85%
	Moyen	87,9	60,0%	10,7%	1,89%
	Elevé	89,7	61,3%	10,9%	1,93%
Togo	Faible	12,5	41,8%	7,2%	0,99%
	Moyen	12,9	43,2%	7,4%	1,02%
	Elevé	13,3	44,6%	7,6%	1,06%

Source: calcul du HWWA, Notes: ¹2000, ²a l’exclusion des subventions,

Busse et al., 2004

La baisse de revenus des Etats les empêchera d’intervenir efficacement sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté (Busse et al., 2004 ; Faivre et al., 2004 ; Blein et al., 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Ochieng, Sharman, 2004). Les études identifient

aussi des difficultés probables à payer les fonctionnaires, des tensions sociales (P.C.I. International Consulting, 2004), le non remplacement des retraités, le ralentissement des activités de fonction publique avec comme corollaire un ralentissement général de toute l’activité économique ; des ressources insatisfaisantes pour les investissements publics et donc le ralentissement ou l’annulation de la construction des routes, hôpitaux, écoles.

Pour compenser ces baisses de revenus, les Etats devront mettre en place une nouvelle fiscalité (Faivre, Coulibaly, Diarra, 2004). Or en Afrique de l’Ouest la culture du paiement des impôts est défaillante (P.C.I. International Consulting, 2004). De plus, la mise en place de nouveaux impôts générera une pression sur les contribuables ce qui créera des conflits avec l’Etat (Metra Economic, 2004). Enfin, les pistes les plus fréquemment envisagées pour remédier à la baisse des finances publiques sont la mise en place d’une Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui sera donc payée par les consommateurs finaux et la taxation des producteurs agricoles (cas du Ghana pour les producteurs de cacao). Cela accentuera la pression fiscale sur les plus pauvres (Ochieng, Sharman, 2004).

Un accord de libre échange qui exclurait les produits générant le plus de taxe douanière permettrait aussi de réduire l’effet négatif sur les revenus de l’Etat (Gruppo Soges, 2004). De même l’application du scénario de libéralisation asymétrique permet aux Etats de conserver une partie plus importante de leurs recettes douanières (PWC et al, 2005).

2.2 Augmentation des importations européennes et concurrence accrue sur la production locale

La plupart des études s’accordent sur le fait que la mise en place d’un APE va augmenter les importations en provenance de l’Union Européenne. La création de commerce, c’est-à-dire les importations supplémentaires pourrait atteindre 647 millions de dollars. La suppression des droits de douane sur les produits européens pourrait créer une diversion de commerce, c’est-à-dire que les importations européennes remplacent des importations d’une autre origine, pour un montant estimé à 390 millions de dollars. Au total le gain en exportation pour l’Union Européenne pourrait avoisiner 1 milliard de dollars, soit 15% des exportations actuelles (Busse et al. 2004). La même source estime que le Nigeria sera le pays le plus touché par la libéralisation des échanges avec l’UE, avec une augmentations de ses importations provenant de l’UE variant entre 13 et 28%. Les autres pays fortement touchés seront le Burkina Faso (6,1 à 13,3%), le Bénin (7,2 à 15,9%), le Cap Vert (7,5 à 15,7%), le Sénégal (7,3 à 15,5%) et le Togo (6,8 à 15,3%) et la Guinée-Bissau (3,4 à 7%).⁸ Enfin, pour le Mali les importations de produits de l’UE augmenteront de 32% à 59% (Faivre, Coulibaly, Diarra, 2004).

Impact sur les importations agroalimentaires

L’étude d’impact sur le développement durable conduite pour la Commission Européenne en 2005 a réalisé une modélisation de l’impact de l’ouverture des frontières sur quelques produits agricoles (blé, oignons, pommes de terre, bœuf, volaille). Cette modélisation montre que tous

⁸ L’étude a défini trois scénarii basés sur des valeurs d’élasticité différentes, ce qui explique que le résultat obtenu forme une fourchette.

les produits à l’exception du blé sont fortement sensibles à une baisse de la protection douanière. En effet leur élasticité⁹ varie de -0,5 à -1,7 à court terme et de -1,4 à 2 à long terme.

Le cas du blé est légèrement différent : les pays membres de l’UEMOA ne sont pas sensibles à une baisse des tarifs douaniers alors que pour les autres Etats l’élasticité est de -1. En effet, la consommation de pain et donc les importations de blé sont bien installées à l’intérieur de l’UEMOA, la demande est donc peu sensible à la variation des prix. De plus, dans ces pays le marché du blé est souvent oligopolistique voire monopolistique, la baisse des prix à l’importation ne bénéficie donc pas nécessairement aux consommateurs finaux. Enfin, les pays non membres de l’UEMOA importent du blé d’autres origines que l’UE, contrairement à l’UEMOA qui s’approvisionne presque exclusivement en Europe. Ainsi une baisse du prix du blé européen amènera les importateurs des Etats non membres de l’UEMOA à privilégier cette origine. (PWC et al, 2005 ; Baris et al, 2005).

Tableau 11: Elasticité de différents produits

	Elasticité à court terme	Elasticité à long terme
Oignon	-1,0	-1,4
Bœuf	-1,0	-1,4
Volaille	-1,5 à -1,7	-1,9

	UEMOA		Non membre de l’UEMOA	
	Elasticité à court terme	Elasticité à long terme	Elasticité à court terme	Elasticité à long terme
Blé	0	0	-1,0	-1,4
Pomme de terre	-1,2 à -1,4	-2,0	-0,5 à -0,7	-1,6

Source : PWC et al, 2005

⁹ Un point de baisse du droit de douane provoque un point d’augmentation des importations en valeur.

Tableau 12 : impact de la suppression des droits de douane sur les importations en provenance de l’Union Européenne

	UEMOA	Cap Vert	Gambie	Ghana	Guinée	Mauritanie	Nigeria
Oignons							
Importations totales de l’UE en tonnes (2003)	93138,10	1765,00	7384,80	179,80	14410,00	13243,10	45,00
Importations totales si libéralisation totale	108664,22	2118,00	8953,33	209,77	16503,77	14446,90	67,50
Augmentation en tonnes	15526,12	353,00	1568,53	29,97	2093,77	1203,80	22,50
Pommes de terre							
Importations totales de l’UE en tonnes (2003)	61483,20	8936,40	3625,70	2839,40	874,90	24109,70	202,30
Importations totales si libéralisation totale	71732,45	11253,61	4395,80	3636,14	1002,02	25257,32	303,45
Augmentation en tonnes	10249,25	2317,21	770,10	796,74	127,12	1147,62	101,15
Viande bovine							
Importations totales de l’UE en tonnes (2003)	4037,00	5,70	2,30	1400,70	155,70	52,00	0,00
Importations totales si libéralisation totale	4709,97	7,60	2,79	1634,20	178,32	60,67	0,00
Augmentation en tonnes	672,97	1,90	0,49	233,50	22,62	8,67	0,00
Viande de volaille							
Importations totales de l’UE en tonnes (2003)	106614.10	2327.10	1580.00	14634.30	3353.70	5333.30	743.60
Importations totales si libéralisation totale	124386.67	3102.72	1915.59	18740.68	3840.99	6222.36	1115.40
Augmentation en tonnes	17772.57	775.62	335.59	4106.38	487.29	889.06	371.80

Source : PWC et al, 2005

Tableau 13 : Impacts potentiels d’une libéralisation totale sur l’importation en provenance de l’Union Européenne de certains produits

	Oignons	Pommes de terre	Viande bovine	Viande de volaille	Total
Augmentation (tonnes)	20.797,70	15.509,19	940,14	24.738,32	
Augmentation (%)	15,98	15,19	16,63	18,38	
Augmentation ('000 euros)	3.834,68	2.476,69	926,77	16.634,84	23.872,99

Source : PWC et al, 2005

L’augmentation de ces importations en provenance de l’Union Européenne risque de mettre à mal les producteurs ouest-africains (Busse, et al., 2004 ; PWC et al, 2005 ; Kpade, 2004). Plusieurs facteurs sont identifiés pour expliquer la faiblesse du secteur agricole de l’Afrique de l’Ouest. Tout d’abord, la concurrence est faussée par la Politique Agricole Commune, qui même si elle a beaucoup évolué, continue à permettre la vente de produits agricoles européens en dessous de leur coût de production. (Faivre, 2004 ; Metra Economic, 2004).

Aux importants soutiens financiers s’ajoutent le fait que la production agricole européenne est largement industrialisée, ce qui permet des économies d’échelle et donc des prix bas, et une qualité homogène. Le prestige de l’origine européenne est un facteur supplémentaire permettant d’expliquer les préférences des consommateurs ouest-africains pour les produits européens.

D’après les différentes études cela va se traduire par une concurrence directe sur des produits comme les viandes, la poudre de lait et les produits transformés à base de tomates (Ochieng, Sharman, 2004). Pour certains produits comme le poulet, les déchets de l’industrie agroalimentaire européenne vont concurrencer la production ouest-africaine (GAWU et al. 2004). De plus, une substitution accrue est à craindre pour le riz, remplacé par la farine de blé et les huiles de palme remplacées par d’autres huiles végétales importées d’Europe.

La conséquence à long terme d’un APE pourrait donc être un accroissement du changement des habitudes alimentaires et le renforcement des dépendances vis-à-vis de l’Europe (Ouattara, Balima, 2002). De plus, le transfert d’une fiscalité de porte vers une fiscalité intérieure portant sur les seules entreprises du secteur formel risquent, selon plusieurs études, de dégrader la compétitivité du secteur formel et donc du secteur agroalimentaire moderne.

A moyen terme le processus de libéralisation pourrait provoquer l’appauvrissement des producteurs agricoles, l’exode rural et une augmentation du chômage. L’effet négatif sur les productions de la CEDEAO et sur la population pourrait augmenter la croissance d’un secteur informel ce qui contribuerait à une baisse des recettes fiscales pour les Etats. (Kpade, 2004) (P.C.I. International Consulting, 2004) (PWC et al, 2005).

Fragilisation du secteur industriel

L’ouverture aux produits européens risque d’avoir des conséquences négatives sur le secteur industriel ouest-africain. Les pays les plus industrialisés à ce jour, le Nigeria, la Côte d’Ivoire, le Ghana et le Sénégal seraient évidemment ceux qui en souffriraient le plus. Ces Etats ont réussi à développer une industrie nationale grâce en particulier à une politique de protection économique. L’arrêt de ces protections risquerait de provoquer une désindustrialisation (Adenikinju, Alaba, 2005).

De même, le secteur textile, qui pourrait être un prolongement naturel de la production de coton ne pourra se développer dans les pays producteurs de matière première que s’il est suffisamment protégé des importations européennes de vêtements de seconde main (GAWU et al., 2004).

Les produits identifiés comme particulièrement sensibles par les études d’impact

Pays	Produits sensibles
Bénin	Textile
Burkina	Coton, riz, maïs
Ghana	Tomates transformées, volaille
Guinée	Pomme de terre, oignon, huile de palme, viande de volaille, viande bovine, lait, riz, blé/farine, eaux minérales, jus de fruit
Mali	Textile, viande bovine, lait
Niger	Lait, viande bovine, oignon
Sénégal	Tomate transformée, lait, viande bovine
Ensemble CEDEAO	Produits animaux à cycle court

Les produits identifiés comme sensibles par les études d’impact sont tous des produits d’origine agricole, ayant subi ou pas une transformation. L’enjeu pour les auteurs est de protéger les producteurs agricoles vivant de ces produits et les industries de transformation existantes (tomates transformées et jus de fruits par exemple) ainsi que de permettre l’émergence d’industries de transformation nouvelles (textile).

Intérêt de l’ouverture aux produits de l’UE

La suppression des droits de douane sur les importations européennes peut être bénéfique aux consommateurs, en particulier dans le cas de l’alimentation, même si la baisse des prix n’est pas entièrement répercutée sur les consommateurs finaux car captée par les intermédiaires (cas du blé par exemple), (PWC et al, 2005) De même, les consommations intermédiaires, lorsqu’elles sont importées d’Europe devraient voir leur prix diminuer, ce qui permettrait de renforcer la compétitivité des produits finaux. Ceci est particulièrement vrai pour les intrants agricoles et donc pour les produits agricoles exportés et les utilisant comme le coton ou le cacao, mais aussi pour les équipements industriels et donc les produits manufacturés. (PWC et al., 2005 ; Metra Economic, 2004 ; Kpade, 2004). Les entreprises locales auront la possibilité d’innover et d’augmenter ainsi leurs productions (P.C.I. International Consulting, 2004). Ainsi, même si l’ouverture aux produits de l’UE ne se traduit pas forcément par une baisse du prix pour le consommateur final, cela peut participer au renforcement de la compétitivité de ces filières.

Les pays de la CEDEAO pourraient aussi attirer davantage d’investisseurs étrangers, intéressés par la possibilité d’accéder aux marchés de l’UE et de la CEDEAO (Ouattara, Balima, 2002). L’investissement étranger a cependant besoin de certaines garanties, de transparence et de sécurité. Il appartient aux États africains de garantir cette sécurité s’ils veulent profiter au mieux de ces investissements (PWC et al, 2005)

2.3 La libéralisation rapide unanimement déconseillée

Le scénario de la libéralisation rapide et totale est considéré par toutes les sources étudiées comme dangereux pour l’Afrique de l’Ouest. La concurrence des importations agricoles en provenance de l’Union Européenne risque en effet d’annihiler les conséquences positives de l’intégration régionale. La plupart conclue qu’un scénario plus progressif est souhaitable, avec en particulier la possibilité de continuer à protéger la production agricole et agroalimentaire de la région.

Deux questions demeurent, sur lesquelles les études se sont positionnées diversement : le rythme de la libéralisation et le niveau du TEC pour les produits agroalimentaires. Le TEC est cependant en général considéré comme étant trop faible pour protéger efficacement ce secteur essentiel pour le développement durable de la zone. La plupart des auteurs préconisent que le TEC soit relevé et maintenu jusqu’en 2020.

3. L’accès au marché de l’UE

Les exportations de l’Afrique de l’Ouest sont concentrées sur quelques produits, majoritairement des matières premières, agricoles ou minérales. Ainsi, les exportations du Burkina Faso à destination de l’Union Européenne sont formées à 85.9% de matières premières, dont le coton fibre mais aussi des métaux précieux. Pour la Côte d’Ivoire, les principales exportations comprennent le café, le cacao, le bois et les fruits ainsi que des produits agricoles transformés (beurre de cacao, extraits et essences de café, feuilles de placage et conserves de poisson). De même, les exportations ghanéennes reposent sur le cacao et ses produits dérivés, les minéraux dont les principaux sont l’or et le manganèse, le bois d’œuvre et ses produits dérivés, les exportations non traditionnelles dont les produits horticoles, le poisson et les fruits de mer et enfin l’ananas. Les principales exportations du Mali se résument à deux produits : le coton et les métaux précieux.

Les auteurs ont étudié deux facteurs favorisant l’accès au marché : le régime tarifaire, plus ou moins ouvert, et la capacité effective des entreprises à pénétrer les marchés. Dans le premier cas il convient de distinguer le régime commercial que les différents Etats utilisent pour exporter vers l’Union Européenne. Lorsque le régime ACP n’existera plus, les pays non PMA exporteront avec le Système de Préférence Généralisée, tandis que les PMA utiliseront les dispositions de l’initiative Tout Sauf les Armes. Quant au second facteur, les études d’impact concluent toutes qu’un APE ouvrira peu de nouvelles opportunités d’exportation, en partant du fait que le frein à l’accès au marché n’est pas tarifaire mais dépend plutôt de la capacité des entreprises de la zone à proposer des produits adaptées aux exigences du marché européen.

3.1 Peu de nouvelles opportunités pour les PMA

Grâce à l’initiative TSA, les PMA ont accès au marché européen sans droit de douane pour tous les produits sauf ceux faisant l’objet d’un protocole. Au premier abord ils ne semblent donc n’avoir rien à gagner en terme d’accès au marché européen en signant un APE. Les marchés du riz, du sucre et de la banane (produits faisant l’objet d’un protocole) vont en effet rapidement leur être ouvert (2006 et 2009). Ils jouiront alors d’un accès complet au marché européen sans obligation d’ouverture de leur propre marché. En revanche la signature d’un APE les contraint à ouvrir leur marché aux produits européens (Lawrence, Hinkle and Newfarmer, 2005).

Cependant, l’initiative TSA comporte plusieurs inconvénients, qu’un APE pourrait supprimer. En premier lieu, il ne s’agit pas d’un accord, mais d’une préférence accordée unilatéralement par l’Union Européenne et pouvant donc être remise en cause du jour au lendemain. L’accès au marché des PMA n’est donc pas sécurisé. En second lieu, dans le cas de TSA, les règles d’origine sont très strictes, empêchant une partie des exportations des PMA d’accéder aux préférences commerciales de ce régime. Enfin, l’Union Européenne s’est dotée d’une clause de sauvegarde spéciale, lui permettant de mettre fin aux préférences lorsque le niveau d’importation en provenance des PMA dépasse les niveaux « habituels ». Un APE permettrait donc de sécuriser l’accès au marché en le rendant contractuel et d’en assouplir les règles, notamment d’origine (Lawrence et al., 2005 ; Busse et al., 2004).

3.2 Intérêt pour les non PMA, si les obstacles non tarifaires sont levés

Le Nigeria, le Ghana et la Côte d’Ivoire sont les trois pays de l’Afrique de l’Ouest à n’être pas PMA. Leurs exportations sont essentiellement formées de produits agricoles et de minerais et hydrocarbures. En particulier, le Nigeria exporte aujourd’hui essentiellement du pétrole. Un meilleur accès au marché européen aura peu d’impact sur les volumes des produits déjà exportés. En revanche, cela permettrait de développer l’exportation de nouveaux produits, en particulier des produits agroalimentaires transformés, à plus forte valeur ajoutée pour lesquels il reste parfois des droits de douane (PWC et al, 2005).

Si un APE peut améliorer l’accès au marché européen et permettre de développer de nouvelles exportations, encore faut-il que les marchandises produites puissent effectivement entrer sur le territoire européen. Pour cela, elles doivent satisfaire les exigences des acheteurs et la législation sanitaire.

3.3 La baisse des tarifs n’assurent pas l’entrée effective des produits

Toutes les études traitant ce thème soulignent que la plus grande inquiétude quant à l’accès au marché européen est l’incapacité des entreprises agroalimentaires et des agriculteurs africains à répondre aux exigences de qualité des consommateurs de l’UE. Les acheteurs européens sont particulièrement sensibles au respect de la qualité, de la quantité et au délai de livraison des produits (Ouattara, Balima, 2002). De même plusieurs auteurs identifient les obstacles non tarifaires (normes SPS entre autres) comme étant le principal frein à l’entrée des produits ouest-africains sur le marché européen. Enfin, se pose le problème des avantages comparatifs de l’Afrique de l’Ouest par rapport à d’autres régions concurrentes.

Le respect des exigences des acheteurs européens suppose une bonne connaissance du marché et du fonctionnement de ses entreprises. Les entreprises multinationales ainsi que les entreprises nationales ayant des partenariats solides avec des homologues européens ont sur ce plan un avantage certain par rapport aux autres. Ce raisonnement est aussi valable pour les marchés de niche comme les produits équitables, qui nécessitent un partenariat avec un organisme labellisateur et un distributeur, tous deux situés en Europe. De manière générale, les entreprises ouest-africaines ont besoin des investissements et du savoir-faire des entreprises européennes si elles veulent développer leurs exportations vers l’Europe.

Pour les exportations de fruits et végétaux frais en provenance de la CEDEAO, les normes SPS ne semblent pas être un frein important à l’accès au marché de l’UE. En effet, les entreprises exportatrices de la CEDEAO ont de l’expérience en la matière et connaissent les règles phytosanitaires et normes de l’UE. Cependant, le niveau d’exigence croissant du marché euro-

péen imposé tant par les normes SPS, les LMR¹⁰ que par les standards privés (EUREP GAP entre autre) a tendance à favoriser la concentration dans ce secteur. En effet, les petits acteurs économiques n’ont pas les moyens de respecter ces contraintes ou d’en assumer les coûts et voient leur part de marché diminuer au profit des plus gros opérateurs. De plus pour les produits transformés, produits d’origine animale et tout autre nouveau produit potentiellement exportables, les exigences de l’UE sont un frein à l’accès au marché, la plupart des industries de la zone n’étant pas en mesure de les satisfaire actuellement. Les règles d’origine et l’insuffisance des investissements nécessaires pour permettre la conformité sont un des principaux obstacles à l’accroissement des exportations des marchandises de l’Afrique de l’Ouest vers le marché de l’UE. Les produits les plus touchés par ces mesures à l’heure actuelle sont l’habillement et les produits halieutiques. (Kpade, 2004) (Lawrence, Hinkle and Newfarmer, 2005). De même, la directive européenne sur le cacao pourrait faire perdre 20% aux exportations ghanéennes de cacao (GAWU, 2004)

3.4 Comment exporter de nouveaux produits ?

En matière de commerce international, il convient de connaître et de développer ses avantages comparatifs si l’on veut survivre et se développer dans un contexte de forte concurrence. Pour développer ses exportations vers l’UE, l’Afrique de l’Ouest doit élargir son offre commerciale, aujourd’hui très étroite. Ainsi elle sera en mesure de gagner de nouveaux marchés (Busse et al. 2004). Les secteurs a priori porteurs pour développer les exportations ouest-africaines vers l’Europe ne sont pas nombreux et essentiellement liés à l’agroalimentaire qui présentent pour l’heure un manque de compétitivité générale sur le plan de la qualité (Davenport, 2003). En produits frais, la région peut miser sur les produits de contre-saison. Les produits tropicaux forment aussi un marché qui se développe en Europe, de même que les produits biologiques. Ainsi, le Nigeria a identifié le melon comme pouvant être une nouvelle opportunité commerciale, tandis que le Niger pourrait se positionner sur l’oignon violet de Galmi ainsi que sur le sésame (Blein et al ; PWC et al, 2005). Les études proposent que la Côte d’Ivoire développe ses exportations de beurre de cacao, extraits et essences de café, feuilles de placage, conserves de poisson.

Cependant, sur la plupart de ces produits on trouve des entreprises latino-américaines ou asiatiques, aux coûts de production bien plus faibles. Dans ce contexte fortement concurrentiel, les préférences commerciales qu’un APE octroierait aux exportations des non PMA peuvent être un avantage comparatif mais ne semblent pas suffire à combler la différence de compétitivité entre les produits ouest africains et leurs concurrents. (PWC et al, 2005)

L’Afrique de l’Ouest est aujourd’hui moins bien dotée en infrastructure de transport et de communication que ses concurrents asiatiques ou latino-américains. Le coût de l’énergie y est plus élevé. De plus le contexte économique y est moins sécurisé tandis que le contexte politique est caractérisé par l’instabilité. Ces facteurs pèsent lourdement sur la compétitivité de la zone. Cependant, au-delà des avantages comparatifs, la région doit se poser la question de son positionnement stratégique : faut-il chercher à concurrencer les producteurs brésiliens, forte-

¹⁰ Limite Maximale de Résidus, qui définit les valeurs limites de produits chimiques comme les pesticides dans les produits alimentaires importés par l’UE

ment mécanisés, sur des productions de masse, ou au contraire chercher à gagner des niches, en misant sur la qualité et la différenciation des produits ? Dans le second cas, les entreprises doivent avoir une connaissance fine des marchés européens, une maîtrise des techniques du marketing et développer une capacité d’innovation pour créer de nouveaux produits adaptés au marché européen. (PWC et al, 2005)

3.5 Risque de déséquilibre régional et d’exploitation non durable des ressources naturelles

L’intégration régionale, si elle réussit, risque de favoriser les zones géographiques dotées des meilleurs facteurs de production, au détriment des zones les plus défavorisées. Schématiquement, les pays côtiers, qui jouissent de meilleures conditions agroclimatiques devraient donc se développer. Les non PMA (Nigeria, Côte d’Ivoire et Ghana) sont dans ce cas. S’ils jouissent d’un meilleur accès au marché européen, leurs industries tournées vers l’exportation pourraient en bénéficier, ce qui risque d’accentuer encore les déséquilibres régionaux.

Cependant, même si un APE améliore quelque peu l’accès au marché, cela ne devrait pas se traduire par une augmentation rapide et substantielle des exportations de la région. En effet, les capacités de production pour le marché européen sont actuellement faibles. Leur développement nécessite d’attirer des investissements. Les entreprises ouest-africaines connaissent peu le marché européen car elles sont en général positionnées sur une fonction de production de matière première.

La plupart des études concluent que pour que l’APE permette à l’Afrique de l’Ouest de gagner des parts de marché en Europe, le volet développement devra être largement mis à contribution, que ce soit pour renforcer les infrastructures de transport de la région ou pour soutenir la modernisation des entreprises et des agriculteurs. Sans cela, l’APE présentera plus d’inconvénients que d’avantages pour l’Afrique de l’Ouest.

Enfin, si l’APE permet un développement des exportations agricoles ou agroalimentaires de l’Afrique de l’Ouest, plusieurs auteurs soulignent les conséquences négatives sur les ressources naturelles. Ainsi, dans le cas du Sénégal, la hausse de la production de légumes se heurtera vite à la limite de ressources en eau, de même les produits issus de la pêche peuvent mettre à mal la ressource halieutique, et ce de façon irrémédiable (Kounta, 2004)

V. LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations faites par les études sont de trois ordres :

1. Renforcer les capacités des institutions politiques et des appareils productifs de la région
2. Compenser les pertes douanières
3. Négocier un volet commercial qui permette un développement de l’agriculture et des exportations

1. Renforcer les capacités politiques et productives

Les études soulignent qu’un APE ne permettra un développement durable de la région que si les capacités des Etats et de la CEDEAO sont renforcées. En effet, il est de leur ressort de mettre en œuvre les conditions propices au développement économique : sécurisation des investissements et des transactions, fluidification du marché régional, appui aux entreprises... (Metra Economic, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Busse et al., 2004). Il convient donc de renforcer à la fois les capacités politiques et productives. Ce renforcement doit être soutenu par l’UE dans le cadre du volet développement.

1.1 Les capacités des Etats

En premier lieu, pour créer le marché commun, les Etats devront mettre en œuvre une série de mesures pour lesquels ils ne sont pas tous bien préparés. Les règlements douaniers et administratifs devront être réformés. La fluidification du marché commun nécessitera aussi de renforcer les infrastructures de transport et de communication. (Blein et al., 2004; Busse et al., 2004; P.C.I. International Consulting, 2004; Gruppo Soges, 2004). La suppression des taxes sur les transactions internes au marché commun et sur une partie des importations européennes va priver les Etats d’une importante ressource financière et les obligera à mettre en place une nouvelle fiscalité, basée sur l’économie intérieure. Il faudra à la fois former les fonctionnaires, inciter la population à payer un nouvel impôt et lutter contre la corruption. Là encore les Etats et les populations sont peu préparés et cette réforme devra être soutenue. (Blein et al., 2004 ; Gruppo Soges, 2004 ; Kpade, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004). L’UE devrait appuyer ce processus, en le soutenant financièrement et en ressources humaines (Metra Economic, 2004).

1.2 Renforcer la CEDEAO

Dans le processus d’intégration régionale, il est aussi important d’encourager la viabilité de la CEDEAO et son efficacité (P.C.I. International Consulting, 2004), qui devra mettre en place un outil important, le TEC. Ce dernier donnera plus de stabilité et va unifier encore l’environnement pour les échanges commerciaux (Blein et al., 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004).

Les capacités de la CEDEAO à impulser et coordonner la coopération entre ses membres doivent être renforcées. Les réformes des procédures douanières et administratives et les programmes de construction des infrastructures doivent être coordonnés à l’échelle communautaire pour qu’ils soient efficaces. (Ouattara, Balima, 2002 ; Blein et al., 2004 ; Kpade, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; PWC et al, 2005 ; Davenport, 2003). De même, l’échelon communautaire est le bon niveau pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement économique sectoriel. Ces stratégies peuvent être basées sur la protection du marché régional, l’incitation à utiliser des produits locaux mais aussi sur la transformation

des produits pour le marché régional et pour l’exportation. Le secteur coton et textile devrait faire l’objet selon la plupart des auteurs d’une telle stratégie. (Ouattara, Balima, 2002 ; Busse et al., 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Metra Economic, 2004)

Dans ce processus de renforcement de capacité, les institutions politiques doivent chercher à augmenter la capacité productive de la région. Il convient en particulier d’appuyer les secteurs économiques porteurs d’avenir ou vitaux pour la population. Dans cette perspective une attention particulière devra être donnée à l’agriculture qui fournit de l’emploi et des revenus à une majorité de la population et qui concerne la plus grande partie des biens exportables.

Enfin, en vue de stimuler les flux commerciaux intra-régionaux, certains auteurs préconisent la mise en place progressive d’une monnaie unique, avec le soutien de l’UE (Davenport, 2003)

1.3 Pour un système de contrôle des APE basé sur des repères développementaux

Plusieurs études insistent sur le fait que le contrôle exercé par la société civile et les Etats ACP sur les négociations APE doivent être renforcés. Il devrait porter sur l’accès au marché, en particulier pour vérifier son équité, sur le renforcement de l’espace politique et enfin sur l’aide au développement. Ce contrôle pourrait être exercé par les institutions ACP, en lien étroit avec la société civile, avec éventuellement recours à une expertise indépendante. (APRODEV, ICTSD, 2005).

1.4 Appuyer les secteurs économiques porteurs ou vitaux

Les filières les plus compétitives doivent être appuyées par la recherche et le développement et aussi avec la vulgarisation des nouvelles techniques. Pour cela il convient de faciliter l’accès à la formation continue des producteurs et des salariés des entreprises (Ouattara, Balima, 2002) avec le développement de la recherche et aussi avec la vulgarisation des nouvelles techniques (Gruppo Soges, 2004 ; Gret, et al., 2005 ; Metra Economic, 2004).

Le secteur agricole a sa spécificité et réclame un appui adapté et conséquent. Des mesures visant à faciliter et à sécuriser l’accès aux ressources foncières aussi bien que financières doivent être soutenues par l’UE. Une attention particulière doit être accordée aux femmes qui ont une place fondamentale dans l’économie paysanne mais sont souvent les populations les plus touchées par la pauvreté, ainsi qu’aux plus petits producteurs (P.C.I. International Consulting, 2004). L’activité de production et de commercialisation agricole doit également être soutenue.

De plus, le secteur industriel doit être appuyé en facilitant la création d’alliances stratégiques entre les entreprises de la région et aussi avec des entreprises européennes (Kpade, 2004). Un fonds spécial de soutien au secteur privé pourrait être mis en place (Metra Economic, 2004).

1.5 Développer les exportations pour tirer partie d’un meilleur accès au marché européen

Pour développer leurs exportations les auteurs préconisent essentiellement le renforcement de la compétitivité des filières existantes et la recherche de nouveaux produits pour lesquels les pays de la CEDEAO ont un avantage comparatif. Une politique de soutien à la compétitivité et à la recherche-développement doit donc être mise en œuvre en particulier sur la filière coton-textile (Ouattara, Balima, 2002 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Kounta, 2004).

Le développement des exportations passe aussi par la formation des agents économiques. Il faut en effet mieux connaître le marché européen, ses exigences, ses opportunités, ses contraintes, ses normes avant de pouvoir concevoir de nouveaux produits et être en mesure de les exporter. (Davenport, 2003 ; Kounta, 2004).

De surcroît, les services d’emballage et de contrôle sanitaire sont d’après certains auteurs particulièrement défaillants, au regard des exigences européennes. Il convient donc de les renforcer pour pouvoir profiter pleinement d’un meilleur accès au marché européen. (Metra Economic, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; PWC et al, 2005 ; Kounta, 2004).

Enfin certains auteurs soulignent le fait que les entreprises de la région peuvent tenter de conquérir de nouveaux marchés et diversifier leurs partenaires. Les nouveaux pays industrialisés (Singapour, Taiwan, Corée du Sud...), les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Libye, Tunisie...), les pays nouvellement admis à l’Union européenne, les Etats-Unis, le Canada et l’Amérique Latine offrent aussi des opportunités. (P.C.I. International Consulting, 2004)

2. Compenser les pertes douanières

Il est nécessaire que l’UE assure une compensation aux pays de la CEDEAO (Faivre-Dupaigre et al., 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Davenport, 2003), destinée à compenser la perte des revenus fiscaux provenant des droits de douane et à favoriser l’adaptation des Etats. Pour certains cet appui doit être plus significatif pour les PMA que pour les non PMA afin qu’ils aient réellement avantage à entrer dans un APE (Busse et al., 2004). Une étude préconise même d’aller au-delà : négocier des indemnités pour compenser la distorsion de concurrence provoquée par les subventions européennes au secteur agricole (Faivre, et al. 2004). Enfin une proposition originale relative à la gestion de la dette externe est à noter : négocier la suppression des intérêts générés par la dette (P.C.I. International Consulting, 2004). Cette compensation pourrait servir à financer les actions de renforcement de la capacité productive.

3. Un volet commercial qui favorise l’agriculture et développe les exportations

3.1 Ouverture des marchés ouest-africains : exclure certains produits et différencier le rythme

L’ouverture des marchés nationaux doit être adaptée aux capacités et incapacités des pays (Busse et al., 2004). Dans ce sens il convient de reconnaître que certains produits ont besoin d’une protection temporaire (Metra Economic, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004), dans le but d’accroître leur compétitivité ou de réduire leur sensibilité à la concurrence des produits européens (Ouattara, Balima, 2002 ; PWC et al, 2005).

Il semble important que les pays de la CEDEAO puissent définir une période de mise en oeuvre plus longue que les douze ans prévus pour réduire et éliminer de façon progressive les entraves aux échanges avec l’UE. Cette période permettra aux productions agricoles sensibles de s’adapter à la nouvelle concurrence (Blein, Hamid, Baillet, 2004), d’adopter des pratiques qui vont la rendre plus performante mais aussi réduire les impacts négatifs sur elle et la popu-

lation qui dépendent de cette activité. L’identification de ces produits va être un travail difficile car les intérêts des pays de la CEDEAO ne sont pas les mêmes, mais la mise en place d’une union douanière et d’un marché commun rend cette recherche nécessaire.

Les études repèrent plusieurs produits agricoles particulièrement sensibles : les viandes, en particulier celles de porc, de volaille et de bœuf, des légumes (pommes de terre, oignons et tomates), la farine de blé et les huiles. Pour ces produits les auteurs s’accordent sur le fait que le niveau du TEC est insuffisant et qu’il devrait être remonté.

Tableau 14 : les produits sensibles identifiés par les études

Etude- Pays	Produit sensible
Etude d’impact des Accords de Partenariat Economique (APE) sur l’économie du Niger Rapport final, 2004.	Bétail, viandes, oignons et niébé, lait, produits laitiers, farine de blé
Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique Burkina Faso, 2004.	Coton, riz, maïs
Impact des accords de partenariat économique sur les activités du secteur prive, Burkina Faso, 2002.	Coton
Etude d’impact de l’APE sur la Guinée, 2004.	Pomme de terre, oignon et le riz
Etude d’impact de l’APE sur la Guinée, 2005.	Pomme de terre, oignon, huile de palme, viande de volaille, viande bovine, lait, riz, blé/farine, eaux minérales, jus de fruit
Etude d’impact des Accords de Partenariat Economique (APE) sur l’économie du Mali Rapport final, 2004.	Viande bovine, lait, aviculture, coton, blé, sucre Ainsi que certains produits manufacturés fortement pourvoyeurs de recettes fiscales (cigarettes, friperie)
Renforcement des capacités en appui à la préparation d’un Accord de Partenariat Economique (APE) entre le Bénin et l’Union Européenne, 2004.	Coton
EU-ACP Sustainable Impact Assessment of the Economic Partnership Agreement : phase 1 and 2	Pomme de terre, oignon, volaille, tomate préparée
Préparation d’un Accord de Partenariat Economique Union Européenne-Afrique de l’Ouest, Burkina Faso	Riz, Maïs, Coton

Les études montrent clairement qu’une position défensive est nécessaire pour favoriser le développement de l’agriculture, le principal secteur économique et social de la région, devant être complétée par une position plus offensive sur l’accès au marché de l’UE.

Pour favoriser un APE permettant une protection adéquate des secteurs agricoles et agroalimentaires ouest-africains certains auteurs proposent une révision de l’article XXIV du GATT, qui définit les accords de libre-échange régionaux. Il est proposé en particulier d’introduire la notion de Traitement Spécial et Différencié pour ces accords, de façon à ce qu’ils deviennent de réels instruments de lutte contre la pauvreté (Ochieng, Sharman, 2004 ; GAWU, 2004 ; South Centre, 2005).

Pour développer les exportations : négocier un assouplissement des normes sanitaires et des règles d’origine

Dans le cadre d’un APE, l’UE prévoit d’offrir un accès sans droit de douane aux exportations de l’Afrique de l’Ouest. Les principaux freins réglementaires à l’accès au marché sont les normes SPS et les règles d’origine. Les études préconisent donc que dans le volet commercial de l’APE les Etats ouest-africains négocient un assouplissement de ces deux règlements. Un assouplissement des règles SPS serait compatible avec les accords de l’OMC qui fixe le Codex Alimentarius comme normes plancher. Or il existe une marge importante entre les normes SPS de l’UE et le Codex Alimentarius. Les règles d’origine quant à elles doivent être négociées de façon à permettre l’exportation de produits manufacturés dont toutes composantes n’ont pas été produites en Afrique de l’Ouest (Davenport, 2003 ; GAWU, 2004).

4. Quel est le meilleur scénario APE pour le développement de l’Afrique de l’Ouest ?

Le scénario de libéralisation privilégié par les auteurs repose sur une libéralisation asymétrique et une augmentation du TEC pour les produits les plus sensibles. La plupart des biens agricoles et agroalimentaires susceptibles d’être concurrencés par des importations européennes devraient ainsi être exclus de la libéralisation. La limite de 20% des flux semble acceptable, car elle permet une protection des produits sensibles ou stratégiques et est compatible avec l’article XXIV du GATT. La possibilité d’appliquer ce TEC remanié est souhaitée majoritairement jusqu’à la fin de la mise en œuvre de l’APE, c’est-à-dire 2020 pour tenir compte du différentiel de niveau de développement des deux zones. A l’issue de cette période, la compétitivité du secteur agricole ouest-africain sera évaluée et en fonction des conclusions une libéralisation plus complète pourra être envisagée. Cependant les auteurs soulignent tous que le volet développement de l’APE, c’est-à-dire l’appui par l’UE du processus d’intégration et de renforcement de capacité de la région, doit être conséquent et qu’il est une des conditions pour que l’APE atteigne ses objectifs de développement durable.

Ce scénario semble préférable à un APE libéralisant tous les secteurs économiques qui ne laisseraient pas le temps à l’agriculture de la région de s’adapter. Dans ce cas, les bienfaits de l’intégration régionale seraient annihilés par l’augmentation des importations agricoles européennes.

Le scénario du statu quo, c’est-à-dire de la non signature ne recueille pas non plus l’adhésion des études. Même si le nouveau système de préférences généralisées de l’UE, le SPG+ permet un accès sans droit de douane pour la plupart des produits exportés par l’Afrique de l’Ouest, sous réserve de ratification de conventions internationales (Stevens, Kennan, 2005), un APE sera un important stimulant à l’intégration régionale, car il fournira un cadre temporel, avec des échéances et un appui financier et humain de l’UE. De plus certains auteurs soulignent le fait que le coût de la mise aux normes des industries agroexportatrices reposera dans ce cas sur les seuls Etats ouest-africains, aux capacités d’investissement limitées (Kounta, 2004).

Le scénario de la libéralisation asymétrique et de l’augmentation du TEC pour certains produits devrait remporter l’adhésion de l’UE. Il est en effet difficile d’imaginer que cette dernière soutienne un APE qui montre clairement son incompatibilité avec les exigences du développement durable. La mise en œuvre de ce scénario dépend donc essentiellement de la volonté des Etats ouest-africains, à qui il appartient de négocier avec l’UE et s’ils le souhaitent de relever le niveau du TEC pour certains produits. Le niveau de mobilisation de la société civile ouest-africaine et en particulier des organisations paysannes sera déterminant pour qu’un tel scénario voie le jour.

L’avancée des négociations nécessite des études complémentaires sur des secteurs non étudiés, comme celui du lait. De manière plus générale, il serait utile d’évaluer de manière fine la distorsion de concurrence créée par les soutiens de la PAC aux exportations européennes. Les produits concernés, leur origine, leur système de production et le niveau de financement pourraient être étudiés. Cela permettrait de justifier un niveau de protection adapté ou des compensations financières.

Bibliographie

1. Etudes d’impact

1.1 Etudes générales sur les ACP

APRODEV, ICTSD Les APE et le développement durable : Repères pour un contrôle pro développement des négociations, Mai 2005, 34 p.

GAWU, DHS, CIECA, ADEID, GRAPAD, EUROSTEP, New ACP-EU trade arrangements : New barriers to eradicating poverty ?, éd. EUROSTEP, mars 2004

Hinkle Lawrence E. and Newfarmer Richard S. Risks and Rewards of Regional Trading Arrangements in Africa: Economic Partnership Agreements (EPAs) Between the EU and SSA. 2005

Ochieng Cosmas, Sharman Tom Why EU-ACP Economic Partnership Agreements pose a threat to Africa’s development, , éd. ACTION AID, 2004, 40 p.

Pozzi Lia , Latto David, Messerli Thomas, The Role and Impact of Economic Partnership Agreements (EPAs) on African ACP countries, Juin 2004, 28 p.

South Centre, Revisiting EPAs and WTO Compatibility, Juillet 2005, 32 p.

1.2 Etudes régionales

Adeola F. Adenikinju, Olumuyiwa B. Alaba, EU-ACP Economic Partnership Agreements: Implication for trade and development in West Africa, Juin 2005, 20 p.

Busse Mathias, Borrmann Axel, Großmann Harald, L’impact des accords de partenariat économique ACP – UE sur les pays de la CEDEAO : une analyse empirique des effets commerciaux et budgétaires, éd. HWWA, Juillet 2004, 72 p.

Cabinet Boubacar BA, Etude sur la compatibilité des politiques commerciales dans le cadre du processus d’intégration en Afrique de l’Ouest , éd. CEDEAO, Mars 2003, 82 p.

CEDEAO Négociations commerciales UE- CEDEAO- Accord de partenariat économique régional : Etude sur les biens manufacturés, Août 2003, 69 p.

Davenport Michael, Etude sur l’accès au marché dans les négociations entre la CEDEAO et l’UE dans le cadre des APE, éd. CEDEAO, Mai 2003, 29 p.

Economic Policy Analysis Unit, AO- UE- Pre- trade negotiations : Etude sur l’agriculture, éd. CEDEAO, Juillet 2003, 109 p.

IRIS, Etude sur la compatibilité des politiques commerciales dans le cadre du processus d’intégration de l’ UEMOA, éd. UEMOA, Avril 2003, 58 p.

Karingi Stephen et al., Economic and welfare impacts on the EU-Africa Economic Partnership Agreements, UNECA, Mars 2005, 102 p.

Kpade Jean-Cocou, General Report of the Workshop on the Impact of ACP-EU Economic Partnership Agreement on ECOWAS countries, éd. HWWA, Septembre 2004, 11 p.

Pricewaterhouse Coopers, IPA, MIMAP, Solagral, Sustainability Impact Assessment (SIA) of trade negotiations of the EU-ACP Economic Partnership Agreements, PWC, Janvier 2003, 72 p.

Pricewaterhouse Coopers, IPA, MIMAP, Solagral, Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements, PWC, Janvier 2004, 142 p.

Pricewaterhouse Coopers, Forum pour l’Afrique, GRET, MIMAP, Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements: Phase 2, Février 2005, 158 p.

Pricewaterhouse Coopers, Forum pour l’Afrique, GRET, MIMAP, Sustainability impact assessment(SIA) of the EU- ACP Economic Partnership Agreements: West Africa agro Industry, Juillet 2005, 70 p.

Stryker Dirk J., Le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (ECOTrade): Questions à résoudre, éd. CEDEAO, Mars 2005, 13 p.

1.3 Etudes nationales

Bénin

Gruppo Soges. Renforcement des capacités en appui à la préparation d’un Accord de Partenariat Economique (APE) entre le Benin et l’Union Européenne. Projet de rapport final. 2004

République du Bénin- MEF- DGAE- DIR, Impact de l’APE avec l’UE sur l’économie, Septembre 2004, 91p.

Burkina Faso

Ouattara, S. Balima, A. Impact des accords de partenariat économique sur les activités du secteur prive. Rapport Définitif. Ministère du commerce, de la promotion de l’entreprise et de l’artisanat. Burkina Faso. 2002

P.C.I. International Consulting, Préparation d’un Accord de Partenariat Economique Union Européenne - Afrique de l’Ouest - Volume 1 : Diagnostics, Impacts et Recommandations pour le Burkina Faso, éd. Secrétariat ACP - Unité de Gestion des APE, Mars 2005, 126 p.

Guinée

Baris Pierre, Alpha Arlène, Diallo Thierno, Kouyaté Bangaly, Diabaté Moktar, Impact des désarmements tarifaires sur l’agriculture et l’agroalimentaire, DYNAFIV, Mai 2005, 106 p.

METRA Consulting, Etude d’impact d’un APE : Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique, République de Guinée - Union Européenne, Avril 2004, 138 p.

Mali

Faivre Dupaigne Benoît, Coulibaly Massa, Diarra Amadou, Etude d’impact des APE sur l’économie : Renforcement des capacités en appui à la préparation des APE, IRAM, Octobre 2004, 156 p.

Niger

Blein Roger, Hamid Ahmed, Baillet Gilles, Etude d’impact des Accords de Partenariat Economique (APE) sur l’économie du Niger, éd. IRAM, Décembre 2004, 167 p.

Sénégal

Kounta Abdoulaye, Enjeux des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l’Union Européenne et la CEDEAO, éd. CIRAD- Université Paris-Sud 11, 2004, 68 p.

2. Bibliographie complémentaire

Cheik Ly, Renard J.F., Le secteur de l’élevage et l’intégration régionale en Afrique de l’Ouest, note provisoire, CIRAD, Février 2004

Damon J., Igué J.O., L’Afrique de l’Ouest dans la compétition mondiale, quels atouts possibles, Ed. Karthala, 2003, 487 p.

Koenig Niek et al., Fair trade in tropical crops is possible, International commodity agreement revisited, Wageningen UR North-South Centre, Juin 2004

Stevens Christopher and Kennan Jane, GSP Reform: a longer-term strategy (with special reference to the ACP), éd. IDS, Février 2005, 39 p.

Résumés des études

En annexe, ajouter les liens internet vers les fichiers pdf des études mentionnées en biblio, la plupart d’entre elles étant sur le site du Hub (les autres en devenir ou ailleurs...) ??????????????????

Les résumés de ces études ont été extraits de la base de données de la Plate-Forme Appui au développement rural en Afrique de l’Ouest et du Centre.

<http://www.hubrural.org/ressources/documentation.php?lang=fr>

AO- UE- Pre- trade négociations : Etude sur l’agriculture

Auteur :	Economic Policy Analysis Unit
Editeur, date :	CEDEAO, Juillet 2003
Langue :	Français
Nombre de pages :	109
Région :	Afrique de l’Ouest – Autres pays
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d’Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo - Autre
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Agriculture
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : Les préférences commerciales unilatérales (Conventions de Lomé, Initiative tout sauf les armes) n’ont pas permis de réaliser les objectifs de développement économique des pays pauvres. Parmi les contraintes encore à lever, il faut signaler les obstacles techniques d’accès au marché européen (essentiellement les normes sanitaires et phytosanitaires), la faible compétitivité des productions d’origine CEDEAO par rapport aux autres origines sur le marché européen, la non-diversification des exportations africaines vers des produits à forte valeur ajoutée (liée à la progressivité des droits sur le marché européen et au faible développement du tissu agro-industriel des pays de la CEDEAO), etc. Les APE pourraient être une solution s’ils sont bien négociés avec les Partenaires européens. Dans le contexte de partenariat économique, l’agriculture de l’Afrique de l’Ouest, eu égard à son niveau actuel de développement ne pourra pas faire face à la concurrence de l’agriculture de l’UE qui non seulement est plus développée mais aussi reste soutenue par la Politique Agricole Commune de l’Union. En effet, les produits agricoles européens caracté-

risées par les subventions auront non seulement plus de facilités à s’imposer sur les marchés de la région ouest africaine mais aussi bouleverseront les habitudes alimentaires, alors que les produits agricoles africains restent confrontés à la complexité de la réglementation et des normes pour accéder au marché du partenaire. Ainsi, la question fondamentale à laquelle la CEDEAO doit répondre est de comment relever de manière substantielle et concurrentielle le faible niveau de développement des secteurs agricole et de la pêche....

Bénin- Impact de l’APE avec l’UE sur l’économie

Auteur :	République du Bénin- MEF- DGAE- DIR
Editeur, date :	République du Bénin- MEF- DGAE- DIR, Septembre 2004
Langue :	Français
Nombre de pages :	91
Région :	Afrique de l’Ouest - Autres pays
Pays :	Bénin - Autre
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Aménagement, dév. local, décentralisation, foncier - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : Après avoir présenté le cadre de fonctionnement du partenariat entre l’UE et les pays ACP, le rapport fait un état des lieux de l’économie béninoise, ensuite il analyse l’impact de la mise en œuvre de l’APE sur l’économie béninoise et enfin il recommande des ajustements à adopter à la politique socio économique du Bénin afin de bénéficier pleinement de l’APE.

Titre :	Étude préliminaire de l’impact sur le développement durable des accords de partenariat économique (APE) UE- ACP: première phase
Auteur :	PWC
Editeur, date :	PWC, Février 2004
Langue :	Français
Nombre de pages :	29

Région : Afrique - Pays en développement

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Le commerce est un des nombreux domaines politiques où des décisions peuvent avoir sur l'économie, le développement social et l'environnement, des impacts potentiellement importants qui peuvent se révéler tantôt positifs tantôt négatifs pour le développement durable. En 1999, l'UE a entamé un programme d'évaluation de l'impact sur le développement durable (EID) dans le but d'identifier les impacts sur le développement durable de ses négociations commerciales actuelles et futures. Le programme d'EID a, entre autres, pour objectif d'intégrer des préoccupations de développement durable économiques, environnementales et sociales dans la définition de sa politique commerciale. Afin d'accroître la transparence et la participation, il inclut un vaste dialogue avec la société civile sur les relations commerciales proposées.

Ce document est le rapport final préliminaire de la première phase des négociations menées entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en vue de la conclusion d'accords de partenariat économique (APE).

Titre : **Évaluation de l'impact sur le développement durable (EID) des négociations commerciales des accords de partenariat économique ACP-UE**

Auteur : PWC

Editeur, date : PWC, Janvier 2003

Langue : Français

Nombre de pages : 72

Région : Afrique - Pays en développement

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Le commerce est un des nombreux domaines politiques où des décisions peuvent avoir sur l'économie, le développement social et l'environnement, des impacts potentiellement importants qui peuvent se révéler tantôt positifs tantôt

négatifs pour le développement durable. En 1999, l’UE a entamé un programme d’évaluation de l’impact sur le développement durable (EID) dans le but d’identifier les impacts sur le développement durable de ses négociations commerciales actuelles et futures. Le programme d’EID a, entre autres, pour objectif d’intégrer des préoccupations de développement durable économiques, environnementales et sociales dans la définition de sa politique commerciale. Afin d’accroître la transparence et la participation, il inclut un vaste dialogue avec la société civile sur les relations commerciales proposées.

Le présent rapport est le premier d’une série financée sous un contrat-cadre quadriennal (Trade 02-F3-02) signé avec la DG "Commerce" de la Commission européenne pour la réalisation d’une EID des négociations des accords de partenariat économique (APE) entre l’Union européenne et les pays ACP (ci-après "EID ACP-UE"). Il présente une EID préliminaire raisonnée des négociations APE ACP-UE, comprenant un premier inventaire de leurs impacts potentiels majeurs sur le plan économique, environnemental et social.

Etude de l’impact sur le développement durable des APE (SIA ACP – UE)

Auteur :	PWC
Editeur, date :	PWC- IPA, Novembre 2003
Langue :	Français
Nombre de pages :	30
Région :	Afrique - Pays en développement
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d’Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Compte-rendus, actes
Descriptif :	Compte rendu du séminaire de consultation de la société civile et du secteur privé d’Afrique de l’Ouest dont l’objectif est de transmettre les résultats de l’étude sur l’impact sur le développement durable des APE et sensibiliser les différents acteurs aux impacts potentiels des APE.

Etude sur l’accès au marché dans les négociations entre la CEDEAO et l’UE dans le cadre des APE

Auteur : MICHAEL DAVENPORT

Editeur, date : CEDEAO, Mai 2003

Langue : Français

Nombre de pages : 29

Région : Afrique de l’Ouest - Autres pays

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d’Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo - Autre

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Le rapport essaie de justifier complètement même si brièvement les recommandations, en dehors du cas des droits de propriété intellectuelle, domaine si vaste et si complexe qu’il est nécessaire d’avoir une connaissance approfondie du sujet pour décider quels DPI devraient être protégés et sur quel marché. Dans la mesure où le rapport contient des éléments sur l’accès au marché de la CEDEAO, il est considéré comme un document d’information utile

Titre : **Etude sur la compatibilité des politiques commerciales dans le cadre du processus d’intégration en Afrique de l’Ouest**

Auteur : Cabinet Boubacar BA

Editeur, date : CEDEAO, Mars 2003

Langue : Français

Nombre de pages : 82

Région : Afrique de l’Ouest

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d’Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : La présente étude porte sur l’évaluation de la Compatibilité des politiques commerciales dans le cadre du processus d’intégration en Afrique de l’Ouest. Elle vise à fournir une analyse de la compatibilité des politiques commerciales mises en oeuvre par chacun des quinze Etats membres de la Communauté économi-

que des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) avec les objectifs de politique commerciale poursuivis par cette Communauté, en vue de déterminer l’intensité du processus d’intégration régionale. La première partie analyse les politiques commerciales des Etats membres et de la Communauté, apprécie leur compatibilité et évalue leurs effets sur les courants d’échange. La seconde partie est consacrée à l’analyse du programme de libéralisation des échanges de la CEDEAO, dans sa conception, son application et la façon dont la relance du processus d’intégration en Afrique de l’Ouest peut influencer sur sa mise en oeuvre.

Etude sur la compatibilité des politiques commerciales dans le cadre du processus d’intégration de l’ UEMOA

Auteur :	IRIS
Editeur, date :	UEMOA, Avril 2003
Langue :	Français
Nombre de pages :	58
Région :	Afrique de l’Ouest
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Côte d’Ivoire - Guinée Bissau - Mali - Niger - Sénégal - Togo
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Intégration régionale - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : L’étude sur la Compatibilité des politiques commerciales dans le cadre du processus d’intégration de l’UEMOA vise à fournir une analyse de la compatibilité des politiques commerciales mises en oeuvre par chaque Etat membre avec les objectifs de politique commerciale poursuivis par l’Union, de façon à déterminer l’intensité du processus d’intégration régionale poursuivi. Les résultats contribueront à faciliter l’examen préliminaire de la configuration géographique et autres modalités des négociations des APE avec l’UE. Cette étude analyse dans une première section la compatibilité des politiques commerciales mises en oeuvre dans la sous-région et, dans une deuxième section, le degré d’ouverture induit par ces politiques. La troisième section est consacrée à une évaluation des effets des politiques d’ouverture sur les échanges, les finances publiques des Etats membres et les consommateurs.

EU- ACP SIA of the EPAs: Phase 2

Auteur :	PWC
Editeur, date :	PWC, Août 2004
Langue :	Anglais
Nombre de pages :	55
Région :	Afrique - Pays en développement
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : Ce document explore les points sociaux, économiques et environnementaux de la durabilité dans le cadre des négociations commerciales APE. Cette étude analyse dans quelle mesure les APE peuvent se développer et renforcer le processus d'intégration régionale des régions ACP et les impacts de l'aptitude des régions ACP à poursuivre un développement économiquement, socialement et environnementalement durable.

EU-ACP Economic Partnership Agreements: Implication for trade and development in West Africa

Auteur :	Adeola F. Adenikinju- Olumuyiwa B. Alaba
Editeur, date :	Juin 2005
Langue :	Anglais
Nombre de pages :	20
Région :	Afrique – Pays en développement
Pays :	International
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Aménagement, dév. local, décentralisation, foncier - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif :

Il ne fait aucun doute que l’accord de partenariat de Cotonou aura des implications considérables sur les économies des pays de la CEDEAO. En particulier, la condition de réciprocité implicite de l’accord, implique que d’ici 2020, les pays CEDEAO devraient avoir libéralisé leurs économies aux importations des pays de l’UE. En effet il a été exprimé une inquiétude du fait de l’impact considérable de cette condition sur les économies...

Ce document fait une analyse de l’implication des APE sur le commerce et le développement en Afrique de l’Ouest

General Report of the Workshop on „The Impact of ACP-EU Economic Partnership Agreement on ECOWAS countries“

Auteur : Jean-Cocou KPADE

Editeur, date : HWWA, Septembre 2004

Langue : Anglais

Nombre de pages : 11

Région : Afrique de l’Ouest - Autres pays

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d’Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo - Autre

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce

Type de document : Compte-rendus, actes

Descriptif :

Compte rendu de l’Atelier régional sur le thème : « L’Impact de l’Accord de Partenariat Economique ACP/UE sur les pays de la CEDEAO ». Cet atelier s’inscrit dans le cadre des activités de la Friedrich Ebert Stiftung visant à accompagner la mise en oeuvre de l’Accord de Cotonou dans lequel les négociations sur les APE régionaux, compatibles avec les normes de l’OMC, occupent une place essentielle. Ont pris part aux travaux, une trentaine de participants représentant les responsables principaux en charge du commerce dans les pays de la CEDEAO y compris la Mauritanie, les organisations régionales CEDEAO et UEMOA ainsi que des chercheurs/universitaires d’Afrique et d’Allemagne. L’objectif principal de cet atelier qui fait suite à celui tenu à Hambourg (Allemagne) en décembre 2003, est de servir de cadre de diagnostic et de réflexion des effets probables des Accords de Partenariat Econo-

miques.

GSP Reform: a longer-term strategy (with special reference to the ACP)

Auteur : Dr Christopher Stevens -Jane Kennan

Editeur, date : IDS, Février 2005

Langue : Anglais

Nombre de pages : 39

Région : Afrique - Pays en développement

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Quel rôle peut jouer le Système Généralisé des Préférences sur le moyen terme dans la dans la rationalisation des conflits commerciaux, sa contribution au développement des arrangements alternatifs promis par l'UE aux pays ACP afin de leur permettre de bénéficier des APE....

Guinée- Impact des désarmements tarifaires sur l'agriculture et l'agroalimentaire

Auteur : Pierre Baris- Arlène Alpha- Thierno Diallo- Bangaly Kouyaté- Moktar Diabaté

Editeur, date : DYNAFIV, Mai 2005

Langue : Français

Nombre de pages : 106

Région : Afrique de l'Ouest

Pays : Guinée

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce -

Agroalimentaire, agro-industrie, transformation - Agriculture

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Cette étude fait une évaluation et analyse l'impact des mesures de désarmement tarifaire actuellement envisagées par la Guinée sur l'agriculture et le secteur de l'agro-alimentaire dans le cadre des discussions au sein de la CEDEAO sur l'harmonisation des tarifs avec ceux de l'UEMOA; des négociations entre la CEDEAO (+ Mauritanie) et l'UE sur un APE et des négociations au sein de l'OMC. A partir de cette évaluation- analyse, il s'agit donc de permettre à la Guinée de mieux définir ses positions de négociation sur les filières agricoles et agro-alimentaires.

**Guinée - Etude d'impact d'un APE :
Renforcement des capacités en appui à
la préparation des Accords de Partena-
riat Economique**

Auteur : Patrick Sinnott, James McLeod, Norbert Heiser, Maladho Barry

Editeur, date : République de Guinée - Union Européenne - METRA Consulting, Avril 2004

Langue : Français

Nombre de pages : 138

Région : Afrique de l'Ouest

Pays : Guinée

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Coopération, aide au développement, projets

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Au cours des trois prochaines années, la République de Guinée et les autres pays ACP seront invités à négocier un APE avec l'Union Européenne, qui remplacera et élargira les accords existants dans le cadre de la Convention de Cotonou. Il est donc important pour les pays ACP de comprendre les enjeux d'un tel accord afin de mieux décider des approches et des moyens à mettre en œuvre, ...

**Le Tarif Extérieur Commun
de la CEDEAO (ECOTrade):**

Questions à résoudre

Auteur :	J. Dirck Stryker
Editeur, date :	CEDEAO, Mars 2005
Langue :	Français
Nombre de pages :	13
Région :	Afrique de l'Ouest
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d'Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce
Type de document :	Notes

Descriptif :

Durant la période de transition allant jusqu'à janvier 2008, le secrétaire de la CEDEAO continuera de travailler avec les commissions nationales du TEC pour la mise au point de leurs plans de mise en oeuvre et pour la vérification de l'exécution de ces plans. L'accent sera également mis sur les travaux d'information et d'éducation du public, notamment campagne de publipostage dirigée sur les journaux et les stations de radio et télévision. Une série de réunions régionales est prévue, dans le but de parvenir à d'autres décisions restant à prendre en ce qui concerne l'harmonisation et l'ajustement des régimes douaniers, ainsi que le suivi de l'application de ces décisions. Cette note répond certaines interrogations à propos de la réalisation effective de l'union douanière par les pays de la CEDEAO.

Les APE et le développement durable: Repères pour un contrôle pro développement des négociations

Auteur :	APRODEV- ICTSD
Editeur, date :	APRODEV- ICTSD, Mai 2005
Langue :	Français
Nombre de pages :	34
Région :	Afrique - Pays en développement
Pays :	International
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés,

compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles

Type de document :

Etudes et rapports

Descriptif :

Ce rapport tente la formulation de propositions qui permettront d’intégrer concrètement les perspectives de développement dans les négociations des APE.

Adoptée à l’unanimité par l’Assemblée parlementaire paritaire ACP- UE en mars 2002, la Déclaration du Cap demande que l’on fixe des repères développementaux qui permettent d’évaluer la conduite et les résultats des négociations commerciales entre les ACP et l’UE. C’est ce défi que le présent rapport entend relever en proposant plusieurs repères de cette nature. Il ne milite ni pour un report ni pour une accélération des négociations des APE, mais entend à sa manière contribuer à ce que les APE deviennent un instrument de réalisation et de dépassement des objectifs du millénaire pour le développement.

L’impact des accords de partenariat économique ACP – UE sur les pays de la CEDEAO : une analyse empirique des effets commerciaux et budgétaires

Auteur :

Mathias Busse- Axel Borrmann- Harald Großmann

Editeur, date :

HWWA, Juillet 2004

Langue :

Français

Nombre de pages :

72

Région :

Afrique de l’Ouest - Autres pays

Pays :

Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d’Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo - Autre

Thème(s) :

Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles

Type de document :

Etudes et rapports

Descriptif :

La libéralisation commerciale est devenue une nécessité mondiale à laquelle la quasi-totalité des pays devraient se soumettre, parcequ’elle contribue à la croissance économi-

que, à la prospérité et au développement durable, à condition qu’elle soit bien conçue et appliquée. L’accord ACP-UE de Cotonou prévoit que les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l’Union européenne (UE) concluront des accords de partenariat économique (APE) d’ici à la fin de 2007. Les APE sont conçus pour transformer les relations commerciales actuelles entre les ACP et l’Union européenne en régimes commerciaux compatibles avec les règles de l’OMC. Les négociations des APE se focaliseront sur l’intégration régionale entre les pays ACP, les capacités institutionnelles, la libéralisation progressive et souple du commerce des biens et services, et sur des règles simples et transparentes pour les affaires et les investissements. Les préoccupations à propos des futures relations commerciales sont exprimées en particulier par les gouvernements et la société civile africains. A l’heure actuelle, ils éprouvent des difficultés à évaluer les coûts et les avantages des APE pour leurs économies nationales et/ou pour les plans d’intégration régionale émergents. Ils ont peur de perdre plus qu’ils ne gagnent, car la réussite de la libéralisation commerciale passe par des ajustements importants des structures économiques existantes. Ce document procède à une évaluation de l’impact que pourrait avoir l’APE sur les relations entre la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et l’Union européenne.

Mali - Etude d’impact des APE sur l’économie : Renforcement des capacités en appui à la préparation des APE

Auteur :	Benoît Faivre Dupaigne, Massa Coulibaly, Amadou Diarra
Editeur, date :	IRAM, Octobre 2004
Langue :	Français
Nombre de pages :	156
Région :	Afrique de l’Ouest
Pays :	Mali
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Agriculture
Type de document :	Etudes et rapports
Descriptif :	Cette étude analyse et évalue l’impact d’un APE sur l’économie malienne, les recettes fiscales de l’Etat et l’environnement social. Son objectif est de développer un argumentaire autour de différents scénarios de manière à définir une stra-

tégie adaptée aux intérêts du Mali lors de la négociation des APE.

Négociations commerciales UE-CEDEAO- Accord de partenariat économique régional : Etude sur les biens manufacturés

Auteur :	CEDEAO
Editeur, date :	CEDEAO, Août 2003
Langue :	Français
Nombre de pages :	69
Région :	Afrique de l’Ouest - Autres pays
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d’Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo - Autre
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Agroalimentaire, agro-industrie, transformation
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif :

La négociation, puis la signature d’Accords de partenariat économique (APE) ou d’Accords de libre échange (ALE) sont à la fois d’une importance vitale pour la plupart des pays de la CEDEAO dont les exportations sont majoritairement destinées à l’UE, mais aussi source d’inquiétudes eu égard aux délais impartis, d’une part, et aux risques de ne pas pouvoir supporter la concurrence d’autres pays en développement, d’autre part. Ces appréhensions se justifient par le fait que la mise en place de ces accords ainsi que leur application effective mettront les exportations des pays de la CEDEAO non seulement en compétition entre elles, mais aussi en concurrence avec le reste du monde pour la conquête du marché européen. Ce qui exigerait également un ensemble de réformes internes nécessaires pour soutenir cette concurrence.

Cette étude fait une évaluation des impacts d’un ALE sur les secteurs manufacturiers des pays de la CEDEAO (à travers un échantillon de 6 pays) afin de préparer une stratégie de négociation pour un Accord de Libre Echange avec l’UE.

New ACP-EU trade arrangements : New barriers to eradicating poverty ?

Auteur :	GAWU, DHS, CIECA, ADEID, GRAPAD, EUROSTEP
Editeur, date :	EUROSTEP, mars 2004
Langue :	Anglais
Nombre de pages :	132
Région :	Afrique - Pays en développement
Pays :	International
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce
Type de document :	Notes

Descriptif :

En 2003 des organisations de la société civile de cinq pays ACP ont rejoint Eurostep (Solidarité européenne pour une participation équitable de tous les peuples) afin de sortir une étude sur l’impact de la pauvreté des Accords de partenariat économique (APE) en négociation entre l’Europe (UE) et les pays d’Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Les cinq pays impliqués furent le Ghana, le Bénin, le Cameroun, la République dominicaine et la Jamaïque. L’étude se concentre sur les secteurs agricoles (volaille, coton, crevettes, cacao et laiterie) qui ont le plus grand impact sur les pauvres, et jusqu’à quel point les APE, tels que proposés par l’UE, peuvent en effet contribuer de façon effective à l’éradication de la pauvreté. L’étude a conclu que si les APE sont basés sur le commerce équitable tel que proposé par l’UE, ils accentueront la pauvreté dans les ACP. Cette note détaille certaines expériences tirées de la préparation et du lancement de l’étude illustrant quelques-uns des problèmes principaux en Jamaïque et d’autres pays ACP faisant face aux APE.

Niger - Etude d’impact des Accords de Partenariat Economique (APE) sur l’économie du Niger

Auteur :	Roger Blein, Ahmed Hamid, Gilles Baillet
Editeur, date :	IRAM, Décembre 2004
Langue :	Français
Nombre de pages :	167
Région :	Afrique de l’Ouest
Pays :	Niger

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Cette étude analyse et évalue l’impact d’un APE sur l’économie nigérienne, les recettes fiscales de l’Etat et l’environnement social.
Son objectif est de développer un argumentaire autour de différents scénarios de manière à définir une stratégie adaptée aux intérêts du Niger lors de la négociation de l’Accord de Partenariat Economique entre l’Union Européenne et la CEDEAO.

Titre : **Préparation d’un Accord de Partenariat Economique Union Européenne - Afrique de l’Ouest - Volume 1 : Diagnostics, Impacts et Recommandations pour le Burkina Faso**

Auteur : P.C.I. International Consulting

Editeur, date : Secrétariat ACP - Unité de Gestion des APE, Mars 2005

Langue : Français

Nombre de pages : 126

Région : Afrique de l’Ouest

Pays : Burkina Faso

Thème(s) : Marchés, compétitivité, commerce - Intégration régionale

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : L’étude d’impact réalisée dans le cadre de la préparation d’un accord de partenariat économique (APE) entre l’Union européenne et le Burkina Faso montre qu’il est impérieux de desserrer un certain nombre de contraintes structurelles, d’opérer des ajustements politiques, économiques, fiscaux, sociaux et poursuivre les réformes engagées dans le cadre des programmes nationaux et régionaux afin de compenser les effets négatifs probables qui en découleront. On devrait également saisir les opportunités afin que les effets escomptés pour le Burkina Faso soient positifs.

**Qualified Preliminary
EU-ACP SIA of the EPAs:
Phase One**

Auteur : PWC

Editeur, date : PWC, Février 2004

Langue :	Anglais
Nombre de pages :	25
Région :	Afrique - Pays en développement
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d’Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : Le commerce est un des nombreux domaines politiques où des décisions peuvent avoir sur l’économie, le développement social et l’environnement, des impacts potentiellement importants qui peuvent se révéler tantôt positifs tantôt négatifs pour le développement durable. En 1999, l’UE a entamé un programme d’évaluation de l’impact sur le développement durable (EID) dans le but d’identifier les impacts sur le développement durable de ses négociations commerciales actuelles et futures. Le programme d’EID a, entre autres, pour objectif d’intégrer des préoccupations de développement durable économiques, environnementales et sociales dans la définition de sa politique commerciale. Afin d’accroître la transparence et la participation, il inclut un vaste dialogue avec la société civile sur les relations commerciales proposées. Ce document est le rapport final préliminaire de la première phase des négociations menées entre l’UE et les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en vue de la conclusion d’accords de partenariat économique (APE).

Revisiting EPAs and WTO Compatibility

Auteur :	South Centre
Editeur, date :	South Centre, Juillet 2005
Langue :	Anglais
Nombre de pages :	32
Région :	Afrique - Pays en développement
Pays :	International
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : Ce document propose trois approches pour les ACP : Légal, politique et piste de développement. La voie légale propose que les accords commerciaux non réciproques avec l’UE et la certitude légale contre les défis de l’OMC devrait être les priorités immédiates. Les pays ACP ne devraient pas permettre le focus de la compatibilité de l’OMC à restreindre leurs choix politiques. Les pays ACP devraient également continuer à prendre une part active dans les négociations de l’OMC de l’article 24 basée sur leurs soumissions et l’objectif de sécurisation des certitudes légales pour les accords commerciaux non réciproque sous les APE.

Sénégal- Enjeux des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l’Union Européenne et la CEDEAO

Auteur : Abdoulaye Kounta

Editeur, date : CIRAD- Université Paris-Sud 11, 2004

Langue : Français

Nombre de pages : 68

Région : Afrique de l’Ouest

Pays : Sénégal

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Agriculture - Recherche, formation, vulgarisation

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : L’adhésion aux APE, nécessite la réunion de réelles aptitudes à fournir des produits de qualité en quantité suffisante et également faire face à la concurrence(UE). Et les PMA africains bénéficient des APE, alors que ces derniers n’arrivent pas à se conformer aux normes sanitaires.De plus ils bénéficient d’un soutien financier afin d’améliorer le développement des filières d’exportations, mais cette aide ne règle pas l’obstacle au marché communautaire et pourrait avoir des répercussions importantes sur la production locale et le budget. La nécessité de cerner les enjeux des échanges PMA-UE s’impose..

Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements: Phase 2

Auteur :	PWC
Editeur, date :	PWC, Février 2005
Langue :	Anglais
Nombre de pages :	158
Région :	Afrique - Pays en développement
Pays :	International
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Agriculture - Elevage, sylviculture, pêche - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : Ce rapport de mi-parcours analyse les 3 secteurs étudiés dans la phase 2 de l’étude d’impact de durabilité, en plus des scénarios spécifiques. Il fait une présentation des impacts potentiels de durabilité sur la base d’un scénario des secteurs sélectionnés et indique l’approche à adopter pour évaluer les scénarios des APE afin de formuler des recommandations pratiques pour les négociateurs.

Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements

Auteur :	PWC
Editeur, date :	PWC, Janvier 2004
Langue :	Anglais
Nombre de pages :	142
Région :	Afrique de l’Ouest - Autres pays
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d’Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo - Autre
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : En Afrique de l’Ouest, la Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et la Mauritanie sont les maillons

centraux du groupement régional de pays sur lequel porte la présente EID. Les négociations entre la CEDEAO et l’UE ont été lancées officiellement le 6 octobre 2003 et devraient se terminer en décembre 2007. Réunis à Accra le 14 novembre 2003, les pays membres de la CEDEAO ont adopté une « feuille de route pour les négociations d’APE » et se sont engagés dans un processus incluant des évaluations nationales des impacts des APE et visant à préparer la société civile ainsi que la communauté des affaires aux changements potentiels et aux besoins de création de capacités....

Sustainability Impact Assessment (SIA) of trade negotiations of the EU-ACP Economic Partnership Agreements

Auteur :	PWC
Editeur, date :	PWC, Janvier 2003
Langue :	Anglais
Nombre de pages :	72
Région :	Afrique - Pays en développement
Pays :	Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre
Thème(s) :	Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles
Type de document :	Etudes et rapports

Descriptif : Le commerce est un des nombreux domaines politiques où des décisions peuvent avoir sur l'économie, le développement social et l'environnement, des impacts potentiellement importants qui peuvent se révéler tantôt positifs tantôt négatifs pour le développement durable. En 1999, l'UE a entamé un programme d'évaluation de l'impact sur le développement durable (EID) dans le but d'identifier les impacts sur le développement durable de ses négociations commerciales actuelles et futures. Le programme d'EID a, entre autres, pour objectif d'intégrer des préoccupations de développement durable économiques, environnementales et sociales dans la définition de sa politique commerciale. Afin d'accroître la transparence et la participation, il inclut un vaste dialogue avec la société civile sur les relations commerciales proposées. Le présent rapport est le premier d'une série financée sous un contrat-cadre quadriennal (Trade 02-F3-02) signé avec la DG "Commerce" de la Commission européenne pour la réalisation d'une EID des négociations des accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP (ci-après

"EID ACP-UE"). Il présente une EID préliminaire raisonnée des négociations APE ACP-UE, comprenant un premier inventaire de leurs impacts potentiels majeurs sur le plan économique, environnemental et social.

Sustainability impact assessment (SIA) of the EU- ACP Economic Partnership Agreements: West Africa agro Industry

Auteur :

Editeur, date : PWC, Juillet 2005

Langue : Anglais

Nombre de pages : 70

Région : Afrique de l’Ouest - Autres pays

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cap-Vert - Côte d’Ivoire - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Liberia - Mali - Mauritanie - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Togo - Autre

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Agroalimentaire, agro-industrie, transformation

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif :

Cette étude sectorielle évalue le potentiel économique, social et les impacts environnementaux des APE sur le secteur de l’agro industrie (CEDEAO+ Mauritanie). Elle identifie d’abord les mesures commerciales prioritaires et les variables de durabilité à examiner. Elle explore ensuite les impacts de durabilité d’un scénario de base qui reflète le statut actuel de l’intégration régionale et de la libéralisation commerciale entre l’UE et la région ACP. Elle examine alors les impacts de durabilité d’un scénario d’APE qui envisage une intégration régionale robuste conjointement à des réductions tarifaires asymétriques qui libéralisent totalement le marché Européen mais laisse quelques protections en Afrique de l’Ouest...

The Role and Impact of Economic Partnership Agreements (EPAs) on African ACP countries

Auteur : Lia Pozzi- David Latto- Thomas Messerli

Editeur, date : Juin 2004

Langue : Anglais

Nombre de pages : 28

Région : Afrique

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Agriculture - Environnement, gestion des ressources naturelles

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Ce document tente une évaluation critique, partielle du rôle et de l'impact des APE dans le contexte africain. Ceci faisant le document est divisé en trois parties qui analysent le sujet sous trois perspectives différentes .La 1ère partie couvre la théorie économique des accords commerciaux préférentiels et les accords d'intégration régionale qui pourraient permettre la compréhension de la théorie économique derrière les APE. La deuxième partie considère le régionalisme des APE et évalue s'ils contraignent ou font la promotion d'organisation d'intégration régionale parmi les pays ACP. La troisième partie analyse le thème crucial relatif à l'agriculture.

Why EU-ACP Economic Partnership Agreements pose a threat to Africa's development

Auteur : Cosmas Ochieng -Tom Sharman

Editeur, date : ACTION AID, 2004

Langue : Anglais

Nombre de pages : 40

Région : Afrique - Pays en développement

Pays : International

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Ce rapport conteste l’argument de la commission européenne selon lequel la libéralisation commerciale à travers les APE serait la seule voie de satisfaire les exigences de l’OMC et d’intégrer les pays africains dans l’économie mondiale. Les PED ont droit à un traitement spécial différentiel sous les règles de l’OMC : chaque nouvel accord commercial entre l’UE et les pays ACP devra conserver et développer ce droit. Une étude récente de Action Aid au Ghana et Kenya réfute l’argument de l’UE selon lequel les APE aideront dans la réduction de la pauvreté et la promotion du développement durable. Au contraire, la libéralisation commerciale réciproque sous le régime des APE pourrait conduire à un déclin dans le développement agro industriel et de fabrication.....

Titre : **Risks and rewards of regional trading arrangements in Africa : Economic partnership agreements (EPAs) between the EU and SSA**

Auteur : Lawrence E. Hinkle, Richard S. Newfarmer

Editeur, date : World Bank, Janvier 2005

Langue : Anglais

Nombre de pages : 46

Région : Afrique - Autres pays

Pays : Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Cap-Vert - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Guinée Equatoriale - Liberia - Mali - Niger - Nigeria - Sénégal - Sierra Leone - Tchad - Togo - Autre

Thème(s) : Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce

Type de document : Etudes et rapports

Descriptif : Ce document analyse les accords de partenariats économiques(APE) entre l’Afrique subsaharienne et l’Union Européenne dans une perspective de développement. Il tente d’apporter un éclaircissement à certaines questions considérées par l’UE et l’Afrique subsaharienne et suggère des modifications visant à rendre ces accords uniformes

- Titre :** **Burkina Faso- Impact des accords de partenariat économique sur les activités du secteur privé**
- Auteur :** Sériba OUATTARA- Ambroise BALIMA
- Editeur, date :** République du Burkina- DGC, Septembre 2002
- Langue :** Français
- Nombre de pages :** 38
- Région :** Afrique de l’Ouest - Autres pays
- Pays :** Burkina Faso - Autre
- Thème(s) :** Politiques, stratégie, réglementation - Marchés, compétitivité, commerce - Environnement, gestion des ressources naturelles
- Type de document :** Etudes et rapports
- Descriptif :** L'objectif est que les préoccupations du secteur privé soient prises en compte à l'occasion de ces négociations. Ces conclusions et recommandations serviront de canevas de travail pour les négociateurs du Burkina.
L'étude fait dans un premier temps un bref rappel du contexte des négociations des conventions de Lomé à l'Accord de Cotonou en mettant l'accent sur les axes de l'accord projeté qui touchent au secteur privé et situe le Burkina Faso dans ce contexte, ainsi que l'environnement du secteur privé, ensuite elle met en évidence l'impact des accords de partenariat économique sur le développement des affaires et relève les préoccupations et les propositions du secteur privé, enfin , elle donne quelques orientations stratégiques pouvant guider les négociateurs burkinabé.